



APPLICATION DE L'INITIATIVE POUR UNE MEILLEURE CONCEPTION DES PROGRAMMES - NE PAS NUIRE



Dans un contexte en mutation

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) est le plus vaste réseau humanitaire de bénévoles au monde. Avec nos 190 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres dans le monde, nous touchons dans chaque communauté 160,7 millions d'individus par an grâce à des services et des programmes de développement à long terme, ainsi que 110 millions de personnes par le biais de programmes de réponse aux catastrophes et de relèvement rapide. Nous intervenons avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires afin de répondre aux besoins et d'améliorer la vie des personnes vulnérables. Nous agissons avec impartialité quant à la nationalité, la race, le sexe, les croyances religieuses, la classe sociale et les opinions politiques.

Guidés par la Stratégie 2020 qui représente notre plan d'action collectif pour relever les grands défis humanitaires et de développement de cette décennie, nous sommes déterminés à sauver des vies et à faire évoluer les mentalités.

Notre force réside dans notre réseau de bénévoles, notre expertise communautaire, notre indépendance et notre neutralité. Nous œuvrons à l'amélioration des normes humanitaires, en tant que partenaires du développement, et en réponse aux catastrophes. Nous persuadons les décideurs d'agir à tout moment dans l'intérêt des personnes vulnérables. Résultat : nous favorisons des communautés saines et sûres, réduisons les vulnérabilités, renforçons la résilience et encourageons une culture de la paix dans le monde.

L'examen et l'ensemble des documents de référence développés pour l'Application de l'Initiative pour une meilleure conception des programmes - Ne pas nuire ont été rendus possibles avec le soutien de la Croix-Rouge suédoise.



Nous tenons à exprimer notre gratitude au Comité international de la Croix-Rouge, aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la FICR pour leur temps, leurs efforts et leur contribution à la mise à jour de l'Initiative pour une meilleure conception des programmes - Ne pas nuire.

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2016

Toutes les parties de cette publication peuvent être citées, copiées, traduites dans d'autres langues ou adaptées aux besoins locaux, sans un accord préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition de mentionner clairement le nom de la présente publication.

Les demandes de reproduction commerciale doivent être adressées au secrétariat de la Fédération internationale à secretariat@ifrc.org

Couverture : © Ibrahim Malla, Sam Smith, Soraya Dali-Balta
L'ensemble des photos utilisées dans cette étude sont la propriété de la Fédération internationale, sauf indication contraire.

B.P. 303
CH-1211 Genève 19
Suisse
Téléphone : +41 22 730 4222
Télécopie : +41 22 733 0395
Courriel : secretariat@ifrc.org
Site web : www.ifrc.org

Suivez-nous :



APPLICATION DE L'INITIATIVE POUR UNE MEILLEURE CONCEPTION DES PROGRAMMES - NE PAS NUIRE



Dans un contexte en mutation



Contenu

<i>Abréviations</i>	5
<i>Résumé analytique</i>	7
<i>Introduction</i>	10
<i>Contexte</i>	12
<i>1. Un contexte en mutation</i>	15
FRAGILITÉ, CONFLITS ET CATASTROPHES	17
L'IMPACT DES CATASTROPHES SUR LES CONFLITS	17
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	17
L'IMPACT DES CONFLITS ET DE LA FRAGILITÉ SUR LES CATASTROPHES	18
LE CONTEXTE URBAIN	18
LES ACTEURS	19
<i>2. Les conflits et la violence aujourd'hui</i>	22
LA VIOLENCE	23
LA COHÉSION SOCIALE	23
LA SENSIBILITÉ AUX CONFLITS	24
LE CADRE D'ACCÈS PLUS SÛR	25
<i>3. L'intervention humanitaire, la protection et la redevabilité</i>	28
L'ACTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR LES PRINCIPES	28
LA PROTECTION	29
LA REDEVABILITÉ	32
<i>4. Comment la FICR s'adapte-t-elle à cet environnement en mutation ?</i>	34
LE CONTEXTE URBAIN	34
LES NOUVEAUX ACTEURS ET PARTENARIATS	35
L'IMCP ET L'APPROCHE DE RÉSILIENCE	36
<i>5. Vers la mise en œuvre</i>	38
<i>6. Conclusions et recommandations</i>	45

Abréviations

RPA	Redevabilité envers les populations affectées
IMCP	Initiative pour une meilleure conception des programmes
CHS	Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité
DAPS	Dignité, accès, participation et sécurité
FACT	Équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain
CPI	Comité permanent interorganisations
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
PCLP	Projet Capacités locales pour la Paix
Mouvement	Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
ONG	Organisations non gouvernementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
SAF	Cadre d'accès plus sûr
EVC	Évaluation de la vulnérabilité et des capacités



Résumé analytique

L'environnement humanitaire actuel se caractérise par le fait d'être de plus en plus encombré, complexe et trouble, avec des acteurs et des partenariats changeants, et de nouvelles approches du développement et du travail humanitaire. Les éléments essentiels de l'Initiative pour une Meilleure Conception des Programmes, à savoir le principe de ne pas nuire, l'analyse contextuelle sensible au conflit et l'engagement communautaire devraient cependant continuer à faire partie intégrante du travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans le but de renforcer la résilience des communautés, en association avec une approche plus large au principe de ne pas nuire, à travers l'opérationnalisation et l'adhésion aux principes humanitaires, la protection transversale et la redevabilité envers les populations affectées.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a identifié la nécessité de réviser et de moderniser l'Initiative pour une meilleure conception des programmes (IMCP) qui a vu le jour au début des années 2000 en tant que version adaptée de l'approche *ne pas nuire*, permettant d'analyser l'impact positif ou négatif des activités sur les communautés. La méthode employée par l'IMCP consiste en une analyse contextuelle sensible aux conflits qui se concentre sur les *connecteurs* et *diviseurs*.

Le contexte humanitaire et la manière dont les différents acteurs l'abordent ont progressé depuis la création de l'IMCP. Les facteurs et les acteurs connaissent une mutation. Les vulnérabilités et les dangers évoluent. L'urbanisation et ses conséquences représentent un facteur majeur, tout comme le changement climatique. Il existe une prise de conscience grandissante de la nécessité de comprendre l'interdépendance de nombreux facteurs générant la fragilité, c'est-à-dire l'influence de la violence et les conflits sur les catastrophes, et l'impact de ces dernières sur la violence et les conflits. De nouveaux acteurs sont entrés sur la scène humanitaire et du développement. Bien que cela crée des opportunités en termes de financement, d'apprentissage et de maximisation des résultats, cela engendre également des risques. Tant au niveau des donateurs que de la recherche et de l'innovation, ainsi que de la mise en œuvre, il y a une augmentation du nombre

d'acteurs qui n'ont aucune conscience des normes et principes humanitaires, ou qui sont guidés par d'autres motifs tels que les gains économiques et politiques.

Afin de faire face à ces contextes, le secteur humanitaire et du développement a adopté l'approche *résiliente* qui s'accompagne d'une méthodologie plus holistique et multipartite. Une telle approche reconnaît la nécessité de se pencher sur les risques et les vulnérabilités sous-jacents et prend en compte la dimension sociale lorsqu'elle aborde les préoccupations humanitaires et de développement.

Manœuvrer dans des situations nouvelles et complexes avec divers acteurs exige une analyse approfondie du contexte ainsi qu'une bonne compréhension de l'impact des activités humanitaires et de développement et de la manière dont elles sont perçues.

En addition à l'intersection des catastrophes et des conflits, la nature de ces derniers a évolué, avec une diminution des conflits étatiques et une augmentation des conflits non étatiques. Par ailleurs, les niveaux de violence sociale, d'insécurité et de dislocation sociale augmentent dans les communautés de nombreux pays. La rupture de la cohésion sociale et l'érosion du capital social peuvent représenter à la fois des causes et des conséquences de l'accroissement des niveaux d'insécurité.

L'objectif stratégique 3 de la Stratégie 2020 promeut l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix. L'intégration sociale Notre approche est-elle *inclusive* est étroitement liée à la résilience — elle vise à améliorer la participation et l'engagement au sein de la société des individus qui subissent des restrictions systématiques dans l'accès aux ressources, aux opportunités et aux droits en raison de la discrimination.¹

1. Il s'agit d'une définition de travail adaptée du projet « Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix », actuellement en cours d'élaboration — qui sera complétée à la fin de 2016.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge promeuvent l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix de nombreuses manières, notamment en réduisant la vulnérabilité et l'exposition à la violence (qu'elle provienne d'hostilités armées, de violences communautaire et interpersonnelle et de tensions, comme l'augmentation de la violence sexiste à la suite d'une catastrophe). Elles s'emploient également à renforcer la résilience et les capacités individuelles et communautaires à faire face à la violence et à accroître les réponses communautaires visant la réadaptation et le soutien aux personnes touchées par la violence (qu'il s'agisse de communautés ou d'individus).

Avec l'approche résiliente holistique, multisectorielle et *multipartite*, la nécessité pour les Sociétés nationales et les communautés de conclure des partenariats s'est accentuée. Pour qu'une communauté gagne en résilience, un certain nombre de problèmes doivent être simultanément analysés et traités. Il est de ce fait nécessaire de collaborer avec les acteurs concernés de manière constructive. La Coalition d'un milliard pour la résilience lancée par la FICR en 2014, vise à maximiser le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'organisateur et intermédiaire, en particulier au niveau des succursales, au sein de coalitions locales avec des organisations, le secteur privé et le gouvernement.

Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) développé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournit un ensemble d'actions et de mesures que peut prendre une Société nationale dans l'intention d'accroître l'acceptation, la sécurité et l'accès aux populations affectées. Le SAF institutionnalise une analyse contextuelle dans le but de comprendre les causes profondes de la violence. Il peut aider les Sociétés nationales à se préparer et à répondre aux défis et priorités spécifiques au contexte afin de réduire et d'atténuer les risques auxquels elles peuvent être confrontées dans des contextes sensibles et peu sûrs, et de gagner la confiance et l'approbation des personnes et des communautés ayant des besoins humanitaires et ceux qui contrôlent ou influencent leur accès.

Le fondement de tout engagement est une analyse contextuelle. En outre, l'ensemble des engagements et programmes communautaires devraient comprendre l'approche élargie du principe ne pas nuire qui englobe les approches

interconnectées et complémentaires du travail, humanitaire et de développement, à savoir l'action humanitaire centrée sur les personnes et fondée sur des principes, la protection et la redevabilité envers les populations touchées. De plus, le cœur de l'IMCP à savoir *l'analyse des connecteurs et des diviseurs* peut être appliquée.

Une bonne programmation et un bon engagement communautaire exigent une solide compréhension de l'environnement local et du rôle — à la fois réel et perçu — que nous jouons, que nous opérons dans un contexte avec des niveaux élevés d'instabilité sociale, de violence et de conflit, ou des cadres plus stables et prévisibles.² Le risque que notre présence, nos activités, et l'engagement communautaire puissent entraîner des conséquences négatives reste néanmoins présent.

Afin d'éviter les conséquences négatives involontaires (par exemple la violence ou la discrimination), de maximiser l'impact et de garantir l'accès, nous devons comprendre les connexions dans une communauté et la manière dont notre présence et nos activités les influencent.

Il est important de noter les éléments suivants :

- *Les contextes changent*
- *Les contextes sont soumis à notre influence*
- *Un contexte (changeant) influence les risques et les vulnérabilités.*

Il est de ce fait important d'analyser en permanence le contexte, d'apprendre et de s'adapter. La collecte de données et la gestion des informations et des connaissances sont donc essentielles.

Il est essentiel de garder au minimum, à l'esprit les questions suivantes :

- Notre approche est-elle *inclusive* ?
- De quelle manière notre présence et nos actions sont-elles perçues — par qui et pourquoi ?
- Quelles sont les conséquences indirectes et à plus long terme de nos actions ?
- Sommes-nous involontairement responsables de la mise en danger d'un individu ou de l'accroissement de sa vulnérabilité (sûreté, manque de dignité, discrimination, accès difficile aux services et à l'information) ?

Il est important de rappeler que l'inaction peut également porter préjudice en exposant les individus à un danger accru ou en ignorant la violation de leurs droits.

² La même analyse contextuelle est également la base d'une bonne gestion de la sécurité.



Introduction

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) se consacre à la prévention et à l'atténuation des souffrances humaines dans les guerres, les catastrophes et les crises. Il se compose du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et de 190 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Chaque composante du Mouvement se caractérise par sa propre identité juridique et son rôle spécifique, mais elles sont toutes unies par sept principes fondamentaux — humanité, impartialité, neutralité, indépendance, caractère bénévole, unité et universalité. Chaque composante du Mouvement s'engage à respecter et à maintenir ces principes.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent le rôle d'auxiliaires de leurs autorités nationales. Elles fournissent une gamme de services, notamment la préparation aux catastrophes, l'intervention et le relèvement, la santé et la protection sociale. En temps de guerre, le CICR et les Sociétés nationales peuvent assister la population civile et soutenir les services médicaux des forces armées.³

Les secteurs spécifiques dans lesquels une Société nationale intervient en tant qu'auxiliaire de ses autorités dans le domaine humanitaire doivent être clarifiés avec l'État. La Société nationale doit trouver le juste équilibre entre son rôle auxiliaire et son devoir de préserver son autonomie d'action et de décision en toutes circonstances, particulièrement dans des contextes sensibles et peu sûrs. Ne pas avoir conscience du rôle d'auxiliaire pourrait entraîner des violations du principe *ne pas nuire*.

Fondés en grande partie sur les quatre premiers principes fondamentaux, le droit international humanitaire et l'activité du CICR, des normes humanitaires et des codes de conduite pour les travailleurs et les organisations humanitaires ont été élaborés par divers acteurs humanitaires. Il s'agit de la base de *l'action humanitaire fondée sur les principes* qui est étroitement liée à la redevabilité envers les populations affectées, à la protection et à l'accès humanitaire.

Au cœur de l'action humanitaire de principe et de la redevabilité envers les populations affectées (RPA) se trouve la prise de conscience de la portée à la fois nuisible et bénéfique de l'aide humanitaire. Le principe *ne pas nuire*, dérivé de l'éthique médicale, oblige les acteurs humanitaires et de développement à s'efforcer de minimiser les dommages que leur présence et la fourniture d'assistance et de services pourraient involontairement provoquer. Les conséquences négatives imprévues peuvent être de grande envergure et extrêmement complexes — par exemple, en créant par inadvertance des divisions sociétales ou en augmentant la corruption, si elles ne sont pas fondées sur un conflit violent et une analyse contextuelle plus large et conçues avec des garanties appropriées.

Bien que le concept de *ne pas nuire* puisse sembler peu ambitieux, il porte en lui le potentiel de susciter des réponses positives. Étant donné que le préjudice peut résulter de l'absence de bonnes activités humanitaires et de relèvement (précoce), il convient de veiller à ce que l'aide aborde de manière positive les tensions, les insécurités, les conflits et la fragilité, ainsi que l'ensemble des causes sous-jacentes. Les mots *ne pas nuire* sonnent comme une alarme nous rappelant de réfléchir avant de nous précipiter pour faire le bien, et de ne pas nous empêcher de considérer le bien dans son ensemble. De plus, nous n'évitons pas les dommages en écartant l'intervention. Le défaut d'intervention envers les individus dans le besoin est sans conteste une action nuisible.⁴

Ne pas nuire en tant qu'approche a été développée par Mary B. Anderson dans les années 1990, avant d'évoluer vers un projet, inspirant une série d'ateliers de formation pour les travailleurs humanitaires.⁵

3. CICR. Aperçu du Mouvement. 2013. Disponible sur : <https://www.icrc.org/eng/who-we-are/movement/overview-the-movement.htm>

4. Wallace M. *From Principles to Practice: A User's Guide to Do No Harm*. 2015.

En se basant sur le principe et le projet *ne pas nuire*, la FICR a adapté l'approche et sa méthodologie d'analyse des *connecteurs et diviseurs* à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge au début des années 2000. Ce projet baptisé Initiative pour une meilleure conception des programmes (IMCP) a été initialement utilisé dans des contextes de conflit comme la Sierra Leone, le Libéria et l'Afghanistan, ainsi que pour étudier les situations de relèvement post-conflit. Depuis, il s'est développé de manière à examiner la totalité des contextes, car il s'est avéré qu'il soutenait les efforts liant l'aide humanitaire au relèvement.

La FICR reconnaît la nécessité de réviser et d'actualiser l'IMCP conformément aux tendances et aux approches humanitaires actuelles, et de relancer son utilisation au sein de la FICR et de ses Sociétés nationales membres. La sensibilité aux conflits, le principe de *ne pas nuire* et la méthodologie demeurent extrêmement pertinents et devraient être promus auprès de l'ensemble des membres.

5. Ne pas nuire a débuté en 1993 sous le nom de Projet Capacités locales pour la Paix (PCLP). Le PCLP a vu le jour lorsqu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et locales ont formé une association de collaboration, dans le but d'en savoir plus sur les effets secondaires de l'assistance fournie dans les situations de conflit. Diverses Sociétés nationales, y compris la Croix-Rouge danoise et suédoise, ont contribué au PCLP au cours de ses premières années. La FICR a rejoint le réseau en 1999. De multiples collègues du travail humanitaire et de développement ont vu l'aide employée afin d'encourager les populations locales dans leur lutte pour échapper aux conflits et pour construire la paix. Dans le même temps, ils ont également vu l'aide cooptée, détournée et utilisée à mauvais escient. Les conflits s'aggravaient en raison de l'assistance. Ils ont réfléchi à la meilleure méthode pour soutenir les efforts positifs tout en évitant les impacts négatifs. Le projet d'apprentissage était donc double : 1) De quelle manière l'aide exacerbe-t-elle les conflits ? et 2) De quelle manière l'aide atténue-t-elle les conflits ? 1) Wallace M. *From Principles to Practice: A User's Guide to Do No Harm*. 2015.

L'Application d'une initiative pour une meilleure conception des programmes — Ne pas nuire :

- Fournit le contexte et l'historique de l'IMCP.
- Fournit un aperçu des changements importants dans le contexte humanitaire
- Illustre l'approche actuelle de la FICR concernant l'urbanisation et l'émergence de nouveaux acteurs dans l'arène humanitaire.
- Explore l'aspect de cohésion sociale de cette *approche de résilience* en la reliant à la sensibilité aux conflits, qui représente la clé de l'analyse contextuelle pour *ne pas nuire*.
- Démontre la manière dont *ne pas nuire est* fortement interconnecté avec l'action humanitaire fondée sur les principes, la protection et la RPA. Elle se penche sur la communauté humanitaire au sens large, mais avec un accent particulier sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.
- Souligne l'aide que le Cadre d'accès plus sûr (SAF) du CICR peut apporter aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à mettre en œuvre le principe ne pas nuire.
- Souligne l'approche adaptée de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et d'autres face aux problèmes humanitaires et de développement dans ce contexte changeant, et fait valoir la nécessité des aspects clés de l'IMCP et ne pas nuire, à savoir l'analyse contextuelle, le dialogue avec les communautés et les populations affectées.
- Fournit des indications
- Conclut et indique la voie à suivre.
- Comprend un exemple de la manière dont la Croix-Rouge philippine exploite l'IMCP.

Contexte

Les années 90 ont vu un nombre record de conflits dans le monde, et l'engagement de la FICR au sein des opérations d'urgence et de relèvement liées aux conflits a connu une progression. Au cours de cette décennie, la FICR a acquis une expérience substantielle dans le soutien à la programmation post-conflit. Aucune politique ou stratégie formellement définie de la FICR n'a été établie concernant son travail dans ces contextes. Le Plan d'action pour 2000–2003 adopté à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1999 demandait à la Fédération internationale d'élaborer une stratégie pour guider les *programmes de secours et de relèvement post-conflits* sur la base de la capacité des Sociétés nationales à la mobilisation sociale et à la programmation de services. L'IMCP en tant que méthodologie a été adoptée dans le but d'aider à améliorer le soutien de la Fédération internationale aux programmes post-conflit.

L'IMCP a évolué en une méthodologie d'évaluation d'impact et une initiative de formation. Elle a fourni aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la FICR un cadre permettant d'analyser la portée positive ou négative de leurs activités sur les communautés qui se remettent de la violence ou d'un conflit.

Compte tenu de leur portée, qui s'étend aux contextes de développement et d'urgence à travers le monde, la crédibilité de l'accès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux communautés locales les autorise à intervenir en tant qu'intermédiaires et organisateurs. Des bénévoles des deux sexes et de divers horizons représentant des jeunes, des adultes et des personnes âgées, permettent à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge d'acquérir une compréhension globale de la situation. Cela confère aux Sociétés nationales et à la FICR une valeur ajoutée distincte dans le travail sur la lutte contre la violence et la protection, ainsi que dans la mise en œuvre du principe de ne pas nuire.

La création de l'IMCP est basée sur l'approche et l'apprentissage du Projet Capacités locales pour la Paix (PCLP), qui est a évolué pour devenir le projet Ne pas nuire.⁶

Le projet a tenté de répondre à la question suivante :

- Comment fournir une assistance humanitaire ou au développement dans les situations de conflit d'une manière qui, au lieu d'alimenter et d'exacerber le conflit, aide les populations locales à se désengager et à établir des systèmes alternatifs dans le but de faire face aux problèmes qui sous-tendent le conflit ?

Après avoir mené 15 études sur le terrain avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) dans des contextes de conflit, le PCLP a révélé des modèles dans l'interaction négative et positive de l'aide avec les tensions locales.

On note cependant certaines différences entre l'IMCP et le PCLP. L'IMCP a été conçue pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et non pour les ONG, en tant qu'outil de planification de programme et d'évaluation d'impact.

Elle a été conçue en tant qu'outil destiné à la programmation du relèvement post-conflit, et non pour les situations de conflit réel.⁷

L'IMCP n'a pas été développée pour les ONG, mais pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'outil de planification de programme et d'évaluation d'impact.

Elle a été conçue comme un outil destiné à la programmation du relèvement post-conflit, et non pour les situations de conflit réel.

Lors de l'analyse de la mise en œuvre de l'initiative dans six Sociétés nationales (le Bangladesh, la Colombie, le Kosovo, le Libéria, le Nigéria, et le Tadjikistan) en 2003, la FICR a constaté que l'IMCP servait principalement de dispositif permettant de mesurer les conséquences positives et négatives des activités soutenues par la FICR et les Sociétés nationales dans des contextes post-conflit.

6. Wallace M. *From Principles to Practice: A User's Guide to Do No Harm*, 2015.

7. C'était en raison de l'Accord de Séville. L'Accord de Séville de 1997 offre un cadre pour une coopération et un partenariat efficaces entre les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il confère le rôle principal au CICR en temps de conflit.

Sa valeur en qualité de processus de planification participative avait été rapidement et largement admise, mais la méthodologie avait pour fonction principale l'analyse des activités actuelles afin de tester leur utilité. Dans la plupart des cas, elle servait initialement en tant qu'outil avant d'analytique avant d'évoluer en une plate-forme permettant d'inciter le personnel et les membres de la communauté à fournir des informations et à participer à la révision des travaux existants et à la programmation d'activités nouvelles. Cependant, les délégués de terrain formés et le personnel des Sociétés nationales ont reconnu l'utilité de cet outil dans d'autres contextes. L'IMCP a livré un élément d'analyse qui relie les actions humanitaires et les interventions à plus long terme.

LA MÉTHODOLOGIE IMCP

L'IMCP est appuyée par des principes directeurs et des objectifs ainsi qu'une méthodologie et un outil permettant de soutenir le dialogue avec les communautés concernant les *connecteurs* et les *diviseurs*.

- L'intérêt d'un *connecteur* est d'établir des ponts entre les divisions sociétales et, par conséquent, renforce la capacité de consolidation de la paix locale, crée des liens entre les individus et génère des effets positifs.
- Un *diviseur* a un intérêt direct à maintenir la tension ou le conflit — les divisions — dans un contexte donné et alimente la source de tensions, créant des clivages parmi les gens et exerce un impact négatif qui peut nuire. Un *diviseur* peut également entraîner une situation de danger pour le personnel et le programme.

L'approche a été incorporée aux outils de la FICR sur la base d'une stratégie d'intégration datant de 2003 et les principaux outils de la FICR font toujours référence à l'IMCP.⁸

Des ressources substantielles ont été attribuées et des efforts ont été consacrés au développement et à la mise en œuvre de l'IMCP. Une fois le processus d'intégration complété, il semble n'y avoir eu aucun autre suivi *systématique*, ni préconisation de l'agenda de l'IMCP, d'accent mis sur les approches sensibles aux conflits ou d'importance d'entreprendre une analyse approfondie du contexte.

Néanmoins, les Sociétés nationales ont continué à appliquer la méthodologie, de sorte que l'interprétation et la pratique varient. Des études de cas décrivent l'emploi de la méthodologie susmentionnée jusqu'en 2005, année à partir de laquelle elle se raréfie. Il existe des preuves anecdotiques de l'utilisation de la méthodologie par les Sociétés nationales jusqu'à récemment, mais peu de preuves peuvent être trouvées jusqu'en 2015.⁹ Dans ce cas, à partir de 2015, la Croix-Rouge canadienne a soutenu la Croix-Rouge du Kenya dans l'élaboration d'un projet axé sur la lutte contre la violence communautaire, faisant référence à l'IMCP. Dans le cas de la Croix-Rouge du Kenya, il semble que les *intentions* sous-jacentes à l'IMCP et à ses principes ont survécu, mais pas nécessairement la méthodologie telle qu'elle avait été exposée à l'origine. On ignore la raison pour laquelle l'application de la méthodologie IMCP est devenue plus sporadique. Des explications possibles suggèrent que la combinaison d'un manque de soutien global et de l'introduction d'initiatives alternatives et concurrentes a détourné l'attention et donc l'utilisation de l'IMCP.

De plus, la méthodologie était perçue comme plutôt lourde et exigeante en ressources, avec son atelier participatif multipartite s'étalant sur plusieurs jours.

8. FICR. *Guide d'intervention en cas de catastrophe et de planification d'urgence*. 2007; FICR. *Caractéristiques d'une Société nationale bien préparée pour intervenir dans les situations de catastrophe et de conflit* 2001; FICR. *Promouvoir le respect des droits de l'homme à travers les valeurs et principes humanitaires*. 2009; *De la planification à l'action Décider du meilleur plan d'action*; FICR. *Stratégie de prévention de la violence*. 2008; FICR. *Guide de planification d'urgence*. 2012; FICR. *Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge développant une capacité de relèvement rapide : Un document de discussion Mai 2011 basé sur l'expérience du Pakistan*, 6,5 Liste de contrôle pour l'élaboration d'un cadre de relèvement.

9. Croix-Rouge canadienne et Société de la Croix-Rouge du Kenya. *Lutte contre la violence communautaire dans le delta du Tana*. 2015.

Étude de cas

Croix-Rouge philippine : Comment l'approche « ne pas nuire » a été intégrée aux programmes

La Croix-Rouge philippine est indépendante et autonome et travaille comme auxiliaire du gouvernement dans la prestation de secours, de santé, de bien-être, de réduction des risques de catastrophe et de programmes à plus long terme. Avec son réseau de 102 branches et sous-branches à l'échelle nationale, elle jouit d'une vaste expérience dans la gestion des catastrophes, la réduction des risques de catastrophe, la préparation, l'intervention, la réhabilitation et le relèvement. La Croix-Rouge philippine répond également aux situations de conflit, par exemple dans la province de Mindanao, principalement par le biais de services de premiers secours et d'ambulance.

Le programme de réduction et de gestion des risques de catastrophe de la Croix-Rouge philippine vise à contribuer à l'objectif général de l'Acte républicain 10121 qui consiste à construire « des communautés philippines plus sûres, adaptatives et résilientes aux catastrophes tendant vers le développement durable. » En outre, la Société nationale détient un siège permanent au conseil de réduction et de gestion des risques de catastrophe, depuis le niveau national jusqu'au niveau local (provincial, municipal et communal). Cela permet à la Croix-Rouge philippine de défendre la population vulnérable et de faire pression en son nom, et de soutenir la réduction des risques de catastrophe ainsi que la planification, la budgétisation et la mise en œuvre.

La Croix-Rouge philippine est ouverte à l'apprentissage et à l'innovation, à l'établissement de nouveaux partenariats et à l'amélioration des performances. Elle s'emploie à intégrer la protection ainsi que l'engagement et la redevabilité de la communauté dans l'ensemble des programmes et activités.

Un certain nombre de membres du personnel du siège et des branches de la Croix-Rouge philippine ont reçu une formation relative à l'Initiative pour une meilleure conception des programmes dans le contexte du déploiement mondial initial de la méthodologie. Cependant, aucune analyse détaillée *connecteur-diviseur* n'a été appliquée dans le cadre des activités de la Société nationale. Le principe et l'approche *ne pas nuire* ont néanmoins fait leur chemin dans la manière dont la Croix-Rouge philippine mène ses activités. Des étapes importantes sont franchies dans le cadre de ce processus continu, non seulement dans le but de l'intégrer dans les lignes directrices et les politiques, mais également en tant qu'interventions concrètes dans les activités de préparation et de réponse.

La formation à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des directives spécifiques au secteur incorporent désormais des orientations sur la protection et la redevabilité envers les populations touchées. Cette démarche a démontré son utilité dans la prévention des conflits entre les communautés hôtes et les populations déplacées. Comme dans la province de Mindanao, qui a

connu plus de 40 années de conflit armé, et dans le but d'assurer la transparence et la mise en place d'un mécanisme de rétroaction, la Croix-Rouge philippine a lancé *barangay* (le niveau d'administration publique le plus bas) suivant l'apparition de tensions résultant du processus de sélection d'un projet de refuge.

Réponse et Relèvement — leçons tirées de l'opération Typhon Haiyan

Le typhon Haiyan (2013), connu localement sous le nom de Yolanda, a été le plus fort typhon à avoir touché terre dans l'histoire des Philippines. La réponse de la Croix-Rouge philippine au typhon a été immédiate. Avec le temps, l'accent est passé de l'urgence aux efforts de relèvement dans le but de soutenir les familles touchées par la catastrophe. Le travail de relèvement a consisté à fournir à la population touchée un abri sûr, des moyens de subsistance durables, un accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe et une sensibilisation accrue du public sur la manière de réduire les risques de catastrophes futures. L'apprentissage pendant et après l'opération a conduit à des changements d'approches et d'activités, et plus tard de directives opérationnelles. Des directives de relèvement à l'échelle du secteur ont été développées, avec un fort accent sur l'engagement communautaire et la responsabilisation.

L'engagement et la responsabilité communautaires comprenaient l'implication des communautés dans l'élaboration de propositions d'activités de subsistance dans le cadre des initiatives de relèvement.¹⁰

Une attention particulière a été accordée à la définition des critères de sélection afin d'identifier les ménages éligibles au programme de réparation et de reconstruction des abris. Cette opération a été menée en collaboration avec le ministère de la Protection sociale et du Développement du gouvernement provincial qui a fourni des listes des familles affectées. Ces listes ont été comparées à celles préparées par la section de la Croix-Rouge et discutées avec les communautés, y compris des représentants féminins et masculins. Les critères de vulnérabilité établis comprenaient la taille de la famille, la capacité de construction d'un logement, les options de moyens de subsistance, l'âge et la grossesse. Afin de garantir à tout le monde la possibilité de fournir des commentaires, de se plaindre ou de poser des questions concernant le processus de sélection, des boîtes de dépôt et un numéro de téléphone ont été mis en place pour faciliter les canaux de communication bidirectionnels.

Des exemples de conséquences négatives involontaires comprenaient les problèmes d'accès résultant des expériences antérieures des communautés avec les organisations humanitaires.

Dans une communauté donnée, la Croix-Rouge philippine a affronté des attitudes hostiles en raison des expériences antérieures de la communauté avec une organisation qui n'avait pas tenu ses promesses.

Un exemple de la facilité à être *aveugle* à ses propres structures sociales est l'exclusion involontaire d'un groupe marginalisé à Aklan. Quatre municipalités ont été exclues des évaluations des besoins d'urgence. Le groupe ethnique Ati, dont l'interaction avec la population majoritaire est minime, habite principalement ces municipalités. Comme il y avait peu coutume de les impliquer auparavant, ils ont été exclus du processus d'évaluation. Cette omission a été rectifiée par la suite et les personnes dans le besoin ont reçu une assistance adaptée.

La reconstruction d'abris pour un groupe d'individus ayant perdu leur maison à cause du typhon a nécessité des négociations minutieuses avec les propriétaires fonciers, les représentants du gouvernement et la population touchée. Une partie de cette dernière ne possédait pas le terrain sur lequel leurs maisons avaient été construites. À l'issue des négociations, il a été convenu que la population affectée continuerait à vivre sur la terre donnée pendant les dix prochaines années.

Un enseignement intéressant de l'opération Haiyan (évaluation post-opération) a porté sur la manière dont l'équité entre les sexes a été opérationnalisée. Cela a illustré la nécessité de lier l'analyse de genre aux structures de pouvoir et de prise de décision.

Malgré une représentation égale dans les comités communautaires, on a constaté une sous-représentation des femmes dans la prise de décision.

Travail de préparation

La Croix-Rouge philippine reconnaît que les risques de catastrophe peuvent être réduits grâce à des efforts systématiques, fournissant aux communautés les connaissances et les ressources nécessaires afin d'être mieux préparées.

La Société nationale est ouverte à la discussion et au traitement des questions liées à la protection telles que la violence sexiste, la protection de l'enfance, le genre et la diversité ainsi que les questions concernant les personnes handicapées. La Croix-Rouge philippine étudie actuellement des moyens d'inclure la prévention de la violence et des sévices sexistes, de l'exploitation, de la négligence et de la violence envers les enfants, et d'intégrer des programmes thématiques liés à l'adaptation aux changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et de renforcer ses programmes de réduction des risques de catastrophe et ses activités de préparation.

En outre, la Croix-Rouge philippine prépare des ensembles de données sur les risques et les dangers, ainsi que sur les institutions et les capacités du gouvernement local, les infrastructures, la pauvreté et les données démographiques par province. Cette initiative n'est appliquée que par peu de Sociétés nationales. Les branches de la Croix-Rouge fournissent les données de leurs provinces respectives au siège de la Croix-Rouge philippine. Cette démarche s'est avérée utile lors de l'élaboration de l'évaluation des besoins d'urgence pour la réponse de Haiyan.

10. La Croix-Rouge philippine bénéficie d'une organisation de bénévoles unique. Le programme 143 de la Croix-Rouge est conçu de manière à avoir un leader communautaire avec 44 bénévoles. L'équipe est formée à la préparation et à la réponse aux catastrophes, à la santé et au bien-être et au don de sang bénévole. En tant que résident de la communauté, un bénévole de la Croix-Rouge 143 peut fournir une aide humanitaire immédiate à son quartier affecté. En outre, sur la base des informations de première main fournies par la Croix-Rouge 143, la Croix-Rouge philippine, tant au niveau de la section que national, a une meilleure vision de ce qui se passe sur le terrain et peut réagir de manière plus rapide et efficace. La Croix-Rouge philippine s'appuie sur la force et la portée des bénévoles de la Croix-Rouge 143 pour impliquer et aider les membres les plus vulnérables de la communauté. L'équipe est toujours prête à fournir une réponse rapide en cas de catastrophe.



© Malle Godínez / La Croix-Rouge Philippines



1

Un contexte en mutation

Un contexte en mutation examine l'environnement influençant les développements au sein du Mouvement ainsi que le secteur humanitaire et du développement au sens large. Depuis la création de l'IMCP, des évolutions ont eu lieu tant au niveau des facteurs que des acteurs.

Les vulnérabilités et les dangers évoluent. L'urbanisation et ses conséquences représentent un facteur majeur, tout comme le changement climatique. Il existe une prise de conscience grandissante de la nécessité de comprendre l'interdépendance de nombreux facteurs générant la fragilité, c'est-à-dire l'influence de la violence et les conflits sur les catastrophes, et l'impact de ces dernières sur la violence et les conflits, ainsi que d'autres facteurs de déstabilisation.

Ces dernières années, de nouveaux intervenants sont entrés sur la scène humanitaire et du développement. Cela crée des opportunités en termes de financement, d'apprentissage et de maximisation des résultats, mais cela engendre également des risques. Du côté des donateurs et de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre, il existe une augmentation du nombre d'acteurs qui n'ont pas conscience des principes et des normes humanitaires, ou qui sont guidés par d'autres motifs tels que des gains financiers et politiques rapides.

FRAGILITÉ, CONFLITS ET CATASTROPHES

Environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des pays fragilisés, tandis qu'environ 800 millions d'individus vivent dans les pays en développement connaissant des taux d'homicides parmi les plus élevés.¹¹ Dans tous les cas, le fait qu'une forme de violence extrême touche plus de deux milliards de personnes dans le monde en développement illustre la nature du défi du développement : les conflits et la violence empêchent la croissance de nombreux pays ou prive d'années de gains en terme de développement en cas de conflit.

La pauvreté est de plus en plus concentrée dans les pays où la fragilité et les conflits privent les citoyens d'opportunités. La proportion mondiale des démunis vivant aujourd'hui dans des environnements vulnérables et affectés par des conflits doublera d'ici 2030.¹² Quelle que soit la mesure, si l'extrême pauvreté doit être éliminée d'ici 2030 (Objectif de Développement durable 1), ce sont ces pays qui nécessitent le plus d'assistance.¹³

Un certain nombre de catastrophes très médiatisées dans des États fragiles et touchés par des conflits ont attiré une attention accrue sur la concurrence des catastrophes et des conflits, et l'on prévoit que les catastrophes et les conflits coïncident davantage à l'avenir. Le changement climatique, l'urbanisation continue, les fluctuations des prix des denrées alimentaires, les chocs financiers et d'autres tensions peuvent tous façonner et compliquer les tendances futures de l'interface catastrophe-conflit. Il semble y avoir une corrélation étroite entre le risque de mortalité due à la sécheresse, la fragilité des États et la vulnérabilité au changement climatique. Cependant, l'intersection entre le risque de mortalité dû à d'autres aléas naturels (tels que les cyclones et les tremblements de terre) et la fragilité de l'état semble être beaucoup moins prononcée, bien que toujours significative.¹⁴

11. Banque Mondiale 2015. Disponible sur : www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/overview#1

12. Ibid.

13. Ibid.

14. Institut du développement d'outre-mer. *When Disaster and Conflict Collide. Improving links between disaster resilience and conflict prevention*. 2013.

15. Adelphi, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Alerte Internationale, et le Wilson Centre. Pour le G7. *A New Climate for Peace: Taking Action on Climate and Fragility Risks*. 2015.

16. G7 Le G7 comprend sept pays industrialisés de premier plan : Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Japon, le Canada et l'Allemagne. En outre, l'Union européenne envoie des représentants à l'ensemble des réunions. Disponible sur :

www.g7germany.de/Webs/G7/EN/G7-Gipfel_en/FAQs_en/faq_node.html

17. Ibid.

L'IMPACT DES CATASTROPHES SUR LES CONFLITS

Bien que l'image soit loin d'être claire, la prépondérance des preuves suggère que les catastrophes causées par des aléas naturels exacerberont les conflits préexistants. On ne constate qu'un nombre limité de cas dans lesquels les catastrophes ont soutenu la consolidation de la paix et conduit à la résolution de conflits. Dans chaque situation complexe, de nombreuses interactions existent, au cours desquelles les catastrophes réduisent certains moteurs de conflit tout en attisant les autres.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique assombrit le tableau en étant le multiplicateur de risque ultime. Lorsque les impacts du changement climatique interagissent avec d'autres tensions, la combinaison peut surcharger les États faibles, provoquer des bouleversements sociaux et parfois des conflits violents. Même des états en apparence stables peuvent être poussés vers l'instabilité si la pression est suffisamment élevée ou si le choc est trop important. Sept risques composés de fragilité climatique émergent lorsque le changement climatique interagit avec d'autres pressions sociales, économiques et environnementales.¹⁵

Un rapport commandé par le Groupe des Sept (G7)¹⁶ décrit la manière dont le changement climatique risque d'augmenter les tensions des systèmes économiques, sociaux et politiques du monde. Là où les institutions et les gouvernements sont incapables de gérer le stress ou d'absorber les chocs d'un climat changeant, les risques pour la stabilité des États et des sociétés augmenteront.

Les ressources limitées de la planète sont sous pression. La demande en nourriture, en eau et en énergie augmente. Le chômage généralisé, l'urbanisation rapide et la dégradation de l'environnement compromettent les efforts visant à réduire la pauvreté et à accroître le développement économique dans de nombreux pays pauvres. Dans les régions fragiles, les inégalités persistantes, la marginalisation politique et les gouvernements peu réactifs peuvent accroître le potentiel d'instabilité et de conflit. De plus, le changement climatique multiplier ces pressions et mettra à rude épreuve la capacité des pays à répondre aux besoins de leurs citoyens.¹⁷

Risques de fragilité climatique

1. Concurrence de ressources locales

À mesure que la pression sur les ressources naturelles augmente, la concurrence peut conduire à l'instabilité voire à des conflits violents en l'absence d'un règlement efficace des différends.

2. Insécurité des moyens d'existence et migration

Le changement climatique accentuera l'insécurité parmi les individus dont les moyens d'existence dépendent des ressources naturelles, ce qui pourrait les pousser à migrer ou à adopter des moyens illégaux pour générer des revenus.

3. Événements météorologiques extrêmes et catastrophes

Les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes aggraveront les problèmes de fragilité et pourront accroître la vulnérabilité et les griefs des populations, en particulier dans les situations de conflit.

4. Volatilité des prix et de l'approvisionnement alimentaires

Le changement climatique est très susceptible de perturber la production alimentaire dans de nombreuses régions, augmentant les prix et la volatilité des marchés et renforçant le risque de manifestations, d'émeutes et de conflits civils.

5. Gestion des eaux transfrontalières

Les eaux transfrontalières génèrent souvent des tensions ; à mesure que la demande augmente et que les impacts climatiques affectent la disponibilité et la qualité, la concurrence pour l'utilisation de l'eau accentuera probablement la pression sur les structures de gouvernance existantes.

6. Élévation du niveau de la mer et dégradation des côtes

L'élévation du niveau de la mer menacera la viabilité des zones basses avant même qu'elles ne soient submergées, entraînant des perturbations sociales, des déplacements et des migrations, tandis que les désaccords portant sur les frontières maritimes et les ressources océaniques risquent de s'accroître.

7. Effets indésirables des politiques climatiques

Tandis que les politiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sont mises en œuvre à plus large échelle, les risques d'effets négatifs indésirables — en particulier dans des contextes fragiles — augmenteront également.

L'IMPACT DES CONFLITS ET DE LA FRAGILITÉ SUR LES CATASTROPHES

Il y a là des preuves solides de l'augmentation de l'impact des catastrophes en raison des conflits et de la fragilité, notamment par l'accroissement de la vulnérabilité aux risques naturels. Les conflits exacerbent les risques de catastrophe en déplaçant les personnes dans des zones plus exposées aux dangers et en raison de leurs impacts sur la santé physique et psychologique, la prestation de services de base et la sécurité des moyens de subsistance. Les conflits peuvent motiver les individus à vendre des actifs, ce qui peut accroître davantage leur exposition aux risques de catastrophe. Dans un nombre limité de cas, les individus et les groupes peuvent tirer profit des conflits (par le biais de la supposée économie de guerre) de manière à renforcer leur résilience face aux catastrophes et à les rendre moins sensibles aux initiatives de consolidation de la paix. Les conflits peuvent miner la capacité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à planifier les risques et à protéger les individus contre ces derniers. Les gouvernements peuvent également exacerber les souffrances post-catastrophe en inhibant l'aide pour des raisons de sécurité ou en s'appropriant les ressources humanitaires dans le but de soutenir les objectifs de conflit.

La gestion des risques de catastrophe tend à supposer qu'il existe un contrat social État-société positif lorsque l'État entérine la gestion des risques en tant que bien public.

Dans certains États, cela peut être le cas contrairement à d'autres.

LE CONTEXTE URBAIN

Une urbanisation rapide associée au changement climatique sont parmi les phénomènes les plus significatifs du 21^e siècle. En 2010, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre d'habitants citadins dépassait le nombre de la population rurale. Chaque jour, plus de 100 000 personnes déménagent dans des bidonvilles du monde en développement.

L'urbanisation, outre les opportunités sociales et économiques qu'elle offre aux communautés et aux États, est également une source de risques pour de nombreux individus. Près de 1,5 milliard de personnes vivent actuellement dans

des établissements informels et bidonvilles sans accès adéquat aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement. Beaucoup sont exposés aux ouragans, aux cyclones, aux inondations, aux tremblements de terre et aux épidémies, aux incendies et aux accidents industriels, ainsi qu'à la criminalité. L'étalement urbain et l'urbanisation non planifiée, en tant que conséquences d'un développement inapproprié, accumulent de nombreux risques, qui menacent la vie, la propriété et la dignité de millions de personnes dans le monde.¹⁸

En addition aux risques mentionnés ci-dessus, la violence représente un trait urbain prédominant. Des études mondiales démontrent que 60 pour cent de l'ensemble des résidents urbains des pays en développement ont été victimes de crimes au moins une fois au cours des cinq dernières années, dont 70 pour cent en Amérique latine et en Afrique. Des niveaux accrus de criminalité, de violence et d'anarchie ont accompagné l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement. La violence et le sentiment d'insécurité croissants auxquels les citoyens sont quotidiennement confrontés représentent l'un des défis majeurs dans le monde. Dans certains pays, la criminalité et la violence ont été exacerbées par la prolifération des armes, la toxicomanie et le chômage des jeunes.¹⁹

De plus, les effets de l'urbanisation et du changement climatique convergent de manière dangereuse. Les villes contribuent largement au changement climatique : bien qu'elles couvrent moins de 2 pour cent de la surface de la planète, les villes consomment 78 pour cent de l'énergie mondiale et produisent plus de 60 pour cent de la totalité du dioxyde de carbone et des quantités importantes d'autres émissions de gaz à effet de serre, principalement par la production d'énergie, les véhicules, l'industrie et l'utilisation de la biomasse. Dans le même temps, les villes et les villages sont très vulnérables au changement climatique.

LES ACTEURS

Le système humanitaire global est né après la Seconde Guerre mondiale en tant que réponse occidentale aux défis de la reconstruction de l'Europe et de la décolonisation de ses anciens territoires. Son centre d'intérêt s'est depuis

déplacé vers le monde en développement et ses membres ont augmenté en nombre et en portée. La plupart de ses donateurs sont des gouvernements appartenant à l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), ou des groupes et citoyens des pays membres de l'OCDE. Ces gouvernements ont également une influence sur le pilier central du réseau humanitaire mondial, l'ONU et ses fonds et agences spécialisés. En orbite autour de ce système se trouvent un certain nombre d'ONG, ainsi que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui reçoivent la plupart de leurs financements des principaux donateurs occidentaux. Le système est lié par des principes communs et des convictions partagées, à savoir que l'aide humanitaire doit faire preuve de neutralité et d'impartialité et que les normes doivent réglementer la prestation des services. Ces dernières années ont vu croître le nombre d'organisations donatrices des pays en développement, ainsi que les organisations régionales élargissant leurs rôles.²¹

Du côté de la mise en œuvre, le système humanitaire a été confronté ces dernières années à un certain nombre de défis majeurs et souvent interconnectés. Cela inclut une assistance internationale de plus en plus intégrée dans les États fragiles et affectés par un conflit, la croissance de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes et la prolifération rapide des intervenants humanitaires, y compris les ONG basées dans les économies émergentes et diverses organisations confessionnelles, ainsi que l'entrée du secteur privé sur la scène humanitaire et du développement, et un engagement militaire accru.

Les nouveaux donateurs et acteurs de mise en œuvre n'adhèrent pas nécessairement aux principes et normes communs, que ce soit par ignorance ou en ciblant des objectifs jugés plus importants, comme les profits économiques, l'augmentation des parts de marché, la bonne volonté avec un groupe particulier et les gains politiques à court terme.

18. FICR. *Partenariat sur la réduction et la gestion des risques de catastrophes urbaines : Étude pilote de la ville sur la RRC urbaine et la note conceptuelle de GC. 2012.*

19. ONUHABITAT. *Sécurité*. Disponible sur : http://unhabitat.org/urban-themes/safety/?noredirect=en_US

20. <http://unhabitat.org/urban-themes/climate-change/>

21. <https://www.foreignaffairs.com/articles/2015-06-16/regime-change-humanitarian-aid>

Lorsqu'une crise crée des besoins humanitaires, de nombreux pays déploient leurs forces armées pour y répondre. Un soutien bilatéral aux États affectés par une catastrophe peut également être fourni à travers le déploiement international d'acteurs et de moyens militaires étrangers. Les années précédentes ont assisté à un engagement accru des forces armées dans les crises humanitaires, souvent sous l'impulsion de la stabilisation, et de la politisation et la militarisation continues de l'assistance humanitaire. Cela a été controversé, car l'utilisation de l'aide humanitaire à des fins politiques ou militaires est totalement contraire au concept d'action humanitaire, qui devrait être « exclusivement de nature humanitaire, neutre et impartiale. »

²²

De plus, le secteur accueille de plus en plus d'acteurs corporatifs, largement autonomes, dotés d'un bras philanthropique et de fondations. Les acteurs du secteur privé collaborent avec les organisations humanitaires et de développement à l'occasion de partenariats techniques, de recherche et de développement de produits/concepts, impliquant parfois et non de manière systématique un soutien financier direct. Les acteurs du secteur privé mettent en œuvre leurs propres programmes communautaires dans le cadre de leurs stratégies de responsabilité sociale d'entreprise, et fournissent également des services (principalement en nature) dans le contexte d'opérations humanitaires. Les acteurs du secteur privé sont souvent peu familiarisés avec les normes et principes convenus du point de vue mondial en ce qui concerne l'aide humanitaire, et leurs actions sont le plus souvent motivées par d'autres raisons telles que la visibilité, l'augmentation des parts de marché et les gains financiers.

De même qu'il est essentiel que les organisations humanitaires et militaires puissent opérer dans le même espace sans porter atteinte au caractère civil de l'assistance humanitaire et, le cas échéant, poursuivre des objectifs communs, il est également important que les résultats des partenariats avec les acteurs du secteur privé protègent et promeuvent les principes humanitaires, évitent la concurrence et minimisent les incohérences. Les expériences récentes de l'opération Ebola en Afrique de l'Ouest fournissent des exemples de la manière dont cela peut être mené sans compromettre l'indépendance et la neutralité des organisations humanitaires non militaires.

22. Metcalfe V, Haysom S and Gordon S. *Trends and challenges in humanitarian civil-military coordination: A review of the literature*. Document de travail HPG, Mai 2012 ; Svoboda E. *The interaction between humanitarian and military actors: where do we go from here?* Institut du développement d'outre-mer (ODI). 2014.





2

Le conflit et la violence aujourd'hui

L'IMCP est issue de situations de réponse aux conflits et a évolué en un outil pertinent pour les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans l'ensemble des contextes. La priorité sur la manière d'éviter de nuire et d'alimenter les tensions et les conflits (potentiels), en particulier lors des interventions dans les situations de conflit et post-conflit.

Les éléments fondamentaux de l'IMCP, le principe de ne pas nuire, l'analyse contextuelle et l'engagement communautaire, devraient continuer à faire partie intégrante du travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge visant à renforcer la résilience communautaire.

Au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comme dans de nombreuses autres organisations, les programmes de résilience sont liés à la réduction des risques de catastrophe et aux problèmes de santé publique dans les activités à plus long terme. Cependant, ils devraient également guider les activités de relèvement (précoce) post-conflit et post-catastrophe. De plus, plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge interviennent dans des situations de conflit en cours, des situations post-conflit et des contextes fragiles avec un faible niveau de cohésion sociale où les tensions peuvent facilement se transformer en violence et en conflit.

Outre l'intersection entre désastre et conflit, la nature de la violence et du conflit a changé.

LA VIOLENCE

La nature de la violence est sujette à un changement fondamental. Le nombre de conflits violents étatiques a considérablement diminué ces dernières années, et la plupart des conflits étatiques sont aujourd'hui intra-étatiques, et se déroulent entre le gouvernement d'un État et un ou plusieurs groupes armés non étatiques pour le contrôle du pouvoir gouvernemental ou d'un territoire spécifique. Les conflits non étatiques sont en augmentation. L'Afrique subsaharienne demeure le théâtre du plus grand nombre de conflits non étatiques et de nombre de décès dus aux conflits non étatiques. Toutefois, les conflits entre cartels de la drogue dans les Amériques sont récemment devenus à la fois plus nombreux et meurtriers. Depuis 2011, les Amériques ont dépassé l'Asie centrale et du Sud en tant que région avec le deuxième nombre de décès cumulatif le plus élevé pour la période 1989 à 2011.

Cependant, les niveaux de *violence sociale, d'insécurité et de dislocations sociales* sont en augmentation dans de nombreux communautés et pays. Les moteurs de la violence sont accompagnés et de plus en plus éclipsés par une combinaison de fracture sociale et de fragmentation des groupes armés, souvent liés à des activités économiques illicites. Les niveaux de violence et d'insécurité sont parfois plus élevés dans les pays sans conflit que dans ceux qui connaissent la guerre.²³

Les causes et la dynamique de la violence sont différentes dans chaque contexte et peuvent évoluer au fil du temps, mais les caractéristiques communes incluent un effondrement de l'état de droit et de la gouvernance, ainsi que des niveaux croissants d'inégalité socio-économique et de fragmentation sociale, une politique identitaire agressive et le chômage des jeunes, accompagnés de la disponibilité généralisée des armes légères et de la montée du crime organisé. Les autres facteurs de violence et d'insécurité sont la corruption, les économies de guerre, les problèmes culturels et les mouvements de population.

L'impact social de la violence et de l'insécurité est grave, particulièrement pour les femmes. Dans les situations de conflit, il est prouvé que le ciblage des civils et l'utilisation du viol comme tactique de guerre se multiplient, comme en République Démocratique du Congo par exemple. Dans de nombreux contextes

conflictuels et non conflictuels, le niveau élevé de violence dans la communauté s'accompagne d'une augmentation de la violence domestique et sexuelle. Les recherches suggèrent qu'à mesure que les niveaux de violence publique diminuent à la suite d'un conflit, la violence domestique reste à des niveaux de conflit pendant de nombreuses années dans la phase post-conflit.²⁴ Le sentiment d'insécurité que génère la violence domestique mine les liens sociaux qui sont les fondements de la sécurité communautaire et de la coexistence pacifique dans les communautés. La rupture de la cohésion sociale et l'érosion du capital social peuvent être à la fois des causes et des conséquences de l'augmentation des niveaux d'insécurité. Là où le capital social existe dans les pays fragiles, sa nature est plus souvent d'ordre *affectif*, propre à un groupe d'identité particulier (qu'il s'agisse d'une population ethnique, d'un groupe politique ou d'un gang) au sein d'une communauté (et peut marginaliser d'autres groupes), plutôt qu'un capital social *relationnel* qui relierait entre eux différents groupes.²⁵

LA COHÉSION SOCIALE

L'objectif stratégique 3 de la Stratégie 2020 promeut l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix. L'intégration sociale est étroitement liée à la résilience — elle vise à améliorer la participation et l'engagement dans la société des personnes qui subissent des restrictions systématiques dans l'accès aux ressources, aux opportunités et aux droits en raison de la discrimination.²⁶

Les mesures d'intégration sociale visent à améliorer la situation et le statut des individus et des groupes exclus ou marginalisés. La résilience communautaire s'appuie sur la cohésion sociale et sur la combinaison des niveaux de résilience individuels des membres de cette communauté.

Par conséquent, des mesures d'intégration sociale efficaces et réussies au fil du temps contribueront non seulement au bien-être, à la dignité et à la résilience des individus ou des groupes, mais aussi à la cohésion globale et donc à la résilience de la communauté elle-même.

23. Human Security Brief 2008; Human Security Report 2013

24. PNUD. [Indice de Cohésion sociale et de Réconciliation \(SCORE\)](#).

25. Ibid.

26. Il s'agit d'une définition de travail adaptée du projet d'approche stratégique de l'intégration sociale et d'une culture de non-violence et de paix, actuellement en cours d'élaboration — qui sera finalisée à la fin de 2016.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge promeuvent l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix de nombreuses manières, notamment en réduisant la vulnérabilité et l'exposition à la violence (qu'elle provienne d'hostilités armées, de violences et de tensions communautaires et interpersonnelles, comme l'augmentation de la violence sexiste après une catastrophe). Ils s'emploient également à renforcer la résilience et les capacités individuelles et communautaires à faire face à la violence et à renforcer les réponses collectives visant la réadaptation et le soutien aux personnes touchées par la violence (qu'il s'agisse de communautés ou d'individus).

D'après le cadre de la FICR relatif à la résilience, la cohésion sociale est l'une des caractéristiques d'une communauté résiliente. Ce terme est étroitement lié au capital social des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des communautés, ainsi qu'à la sensibilité aux conflits. Le cadre de la FICR relatif à la résilience décrit la manière dont les activités typiques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soutiennent la cohésion sociale. Pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, l'opérationnalisation est associée à l'intégration sociale d'individus et de groupes exclus et marginalisés comme décrit ci-dessus - ainsi qu'aux efforts pour prévenir, atténuer et répondre à la violence et promouvoir une culture de la paix.

Les définitions alternatives désignent la qualité de la coexistence entre les individus au sein de leur propre groupe et des institutions qui les entourent, le bien-être de l'ensemble de ses membres, la réduction des disparités et la prévention de la marginalisation.²⁷ La définition de l'OCDE de la cohésion sociale comporte trois dimensions principales : favoriser la cohésion en créant des réseaux de relations, de confiance et d'identité entre différents groupes, lutter contre la discrimination, l'exclusion et les inégalités excessives, et permettre une mobilité sociale ascendante.²⁸

Le PNUD le décompose en deux dimensions principales :

- Le renforcement des relations sociales, des interactions et des liens (capital social).
- La réduction des disparités, des inégalités et de l'exclusion sociale.

La cohésion sociale (de la même manière que l'intégration sociale) est toutefois un concept

insaisissable — plus facile à reconnaître par son absence que par toute définition. Un manque de cohésion entraîne une augmentation des tensions sociales, des crimes violents, le ciblage des minorités, des violations des droits de l'homme et, en fin de compte, des conflits violents.

La cohésion sociale concerne la tolérance et le respect de la diversité (en termes de sexe et d'âge,²⁹ de handicap, de religion, d'appartenance ethnique, de situation économique, de préférences politiques, de sexualité) — tant au point de vue institutionnel qu'individuel. L'intégration sociale consiste à mettre en place des processus et des mesures aux niveaux individuel, communautaire et sociétal dans le but d'aborder les effets de ce manque de cohésion sur les personnes exclues et marginalisées. On constate un recoupement avec les facteurs de conflit et de violence, et le lien entre le manque de cohésion sociale, les conflits et la violence est étroit et indéniable.

LA SENSIBILITÉ AU CONFLIT

Le conflit, les tensions et les insécurités, ne représentent pas un phénomène intrinsèquement destructeur ou négatif. S'il est considéré comme distinct de la violence, alors les opportunités peuvent être identifiées grâce auxquelles le conflit peut devenir une force de changement positif. Cette distinction fondamentale est une partie importante de la réflexion sensible aux conflits.

- Les opportunités de changement positif qui résultent d'un conflit comprennent une prise de conscience accrue des injustices sous-jacentes ou des formes systémiques et structurelles de violence qui sont restées latentes ou incontestées.
- Des groupes de personnes marginalisés ou exclus peuvent canaliser cette prise de conscience vers des formes non violentes de mobilisation sociale qui mettent en œuvre des processus de changement social. Cela conduit à de meilleures méthodes de procéder ou à des systèmes et des structures améliorés et renforcés qui réduisent les niveaux de violence structurelle subis.

²⁷. PNUD. [Indice de Cohésion sociale et de Réconciliation \(SCORE\)](#).

²⁸. OCDE. [Conférence internationale sur la Cohésion sociale et le Développement](#)

²⁹. Le sexe et l'âge comme déterminants universels alors que tout le reste est un sous-groupe.

Les bases des perceptions et des perspectives divergentes, qui peuvent induire des tensions, des insécurités et des conflits, sont affectées par :

- *Des identités individuelles et de groupe diverses et uniques* qui façonnent la façon dont nous nous percevons nous-mêmes, les autres et le monde qui nous entoure.
- *Des expériences et une éducation différentes* contribuent également à différentes façons de percevoir la même chose.
- *Le Genre* — le conflit et la violence affectent les femmes et les hommes de manière différente, notamment leurs perspectives, leurs perceptions et leurs réponses au conflit et à la violence.
- *Les Valeurs* — ce qui revêt pour moi, nous, et pour les autres, une certaine importance.
- *Le Pouvoir et l'égalité* — le degré d'accès et d'influence d'un individu ou d'un groupe par rapport aux autres.
- *La Richesse* — la propriété et l'accès à l'argent et à la propriété, y compris la terre, souvent révélatrices d'inégalités en matière de privilège et d'accès aux opportunités.
- *Les Systèmes et les Structures* — qui créent et maintiennent les différences sociales, économiques et politiques entre les individus, de manière à favoriser ou à saper la cohésion sociale, le développement et la transformation.

LE CADRE D'ACCÈS PLUS SÛR

L'accès humanitaire est fortement lié à l'application d'une action humanitaire fondée sur les principes, de la protection et de la redevabilité. Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) développé par le CICR fournit un ensemble d'actions et de mesures qui peuvent être prises par une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans le but d'accroître l'acceptation, la sécurité et l'accès aux populations affectées. Le cadre « aide les Sociétés nationales à se préparer et à répondre aux défis et priorités spécifiques au contexte afin de réduire et d'atténuer le risque auquel elles peuvent être confrontées dans des contextes sensibles et peu sûrs et de gagner la confiance et l'acceptation des personnes et des communautés ayant des besoins humanitaires et de ceux qui contrôlent ou influencent leur accès. »³⁰

Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) est principalement développé et appliqué dans des contextes sensibles et peu sûrs, où la violence ou la menace de violence peut entraver l'accès aux populations vulnérables ayant des besoins humanitaires et mettre en danger la vie du personnel et des bénévoles, conformément au mandat du CICR. Il est cependant admis qu'en temps de paix, certaines situations peuvent également contenir des sensibilités qui doivent être préparées et gérées avec soin.

Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) se compose de huit éléments. Ces derniers sont liés et interconnectés et font partie d'un cycle perpétuel.

Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) institutionnalise une analyse contextuelle dans le but de comprendre les causes profondes de la violence. Les raisons sous-jacentes du recours à la violence dans un contexte donné peuvent être nombreuses, diverses et complexes et peuvent être liées au pouvoir, à la politique ou à l'accès aux ressources, y compris financières, naturelles et foncières. Elles peuvent avoir des dimensions supplémentaires telles que l'appartenance ethnique ou la religion. Il est important de comprendre l'histoire et les causes profondes ainsi que les méthodes, l'armement et les implications géographiques, car ces facteurs influent sur l'ensemble de l'environnement opérationnel. En particulier, ils détermineront quelles populations sont les plus vulnérables, leurs besoins d'assistance et de protection, et la manière dont la Société nationale y répond. Acquérir cette compréhension constituera un élément clé d'une évaluation du contexte et des risques.

Fournir des services, tout en maintenant la responsabilité envers les populations affectées conformément aux principes humanitaires dans des environnements de plus en plus complexes et en évolution, est un défi. Des bases solides pour le développement organisationnel, le renforcement des capacités et la préparation aux situations d'urgence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont essentielles. Ceci est soutenu par diverses approches et outils développés par la Fédération internationale, tels que le processus d'évaluation et de certification de la capacité organisationnelle (OCAC) et l'auto-évaluation de la société nationale bien préparée (WPNS).

30. CICR. *Cadre d'accès plus sûr. Introduction*. p.2 2015. Disponible sur : <https://www.icrc.org/en/publication/4226-safer-access-introduction>

La plupart des concepts qui sous-tendent le Cadre d'accès plus sûr (SAF) ne sont pas nouveaux pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge car ils concernent diverses actions familières de développement organisationnel et de renforcement des capacités. Bon nombre des actions recommandées dans le Cadre d'accès plus sûr (SAF) sont déjà des exigences et des engagements clairs pour les Sociétés nationales, établis dans les politiques et décisions adoptées par le Mouvement et devraient donc déjà être une procédure standard. L'application du Cadre d'accès plus sûr (SAF) est un processus continu. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent rester réactives à l'évolution des contextes et des besoins.

Les sept principes fondamentaux font partie intégrante de l'application réussie du cadre, en particulier les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Selon le CICR, le strict respect opérationnel de ces principes est crucial pour la manière dont une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge est perçue et donc acceptée par l'ensemble des parties prenantes.

CADRE D'ACCÈS PLUS SÛR ET PROTECTION

Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) reconnaît qu'en plus de fournir des services et une assistance, le mandat des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comprend la protection des personnes et des communautés affectées. Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) se réfère à la définition du CICR de la protection « l'ensemble des activités visant à assurer le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des organes juridiques pertinents, à savoir le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations humanitaires doivent mener ces activités de manière impartiale (et non sur la base de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue ou du sexe) »³¹ - ce qui correspond à la définition du Comité permanent (IASC) susmentionnée. De plus, le Cadre d'accès plus sûr (SAF) fait référence au Projet Sphère dans ses Principes de protection qui devraient informer toute action humanitaire. Le Cadre d'accès plus sûr (SAF) recommande aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'envisager la formation leur personnel de manière appropriée et de soutenir les activités de protection des populations affectées avec des systèmes organisationnels appropriés.

Ce texte a été principalement repris ou adapté de la publication du CICR *Un accès plus sûr : Introduction*

31. Ibid.

Les huit éléments du Cadre d'accès plus sûr

1. Évaluation du contexte et des risques

Les Sociétés nationales ont une compréhension claire des aspects politiques, sociaux, culturels et économiques interconnectés de l'évolution de l'environnement opérationnel et des risques inhérents, qui constituent la base de la prévention et de la gestion de ces risques.

2. Base juridique et politique

Les Sociétés nationales disposent d'instruments juridiques et réglementaires solides et élaborent des politiques qui fournissent une base à partir de laquelle ils s'acquittent de leur mandat et de leurs rôles humanitaires conformément aux politiques du Mouvement, du droit international humanitaire et de la législation nationale.

3. Acceptation de l'organisation

Les Sociétés nationales ont atteint un degré élevé d'acceptation parmi les principales parties prenantes en fournissant une aide humanitaire et une protection pertinentes et adaptées au contexte aux personnes et aux communautés d'une manière conforme aux Principes fondamentaux et aux autres politiques du Mouvement.

4. Acceptation de l'individu

Le personnel et les bénévoles ont atteint un degré élevé d'acceptation parmi les principales parties prenantes en travaillant d'une manière conforme aux Principes fondamentaux et aux autres politiques du Mouvement.

5. Identification

Les Sociétés nationales prennent toutes les mesures nécessaires visant à protéger et promouvoir l'identité visuelle de l'organisation et celle de son personnel et de ses bénévoles.

6. Communication et coordination internes

Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination internes bien développés, qui renforcent la coordination avec d'autres composantes du Mouvement.

7. Communication et coordination externes

Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination externes bien développés, qui améliorent la coordination avec les acteurs externes.

8. Gestion des risques de sécurité opérationnelle

Les Sociétés nationales assument la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la sûreté et de la sécurité du personnel et des bénévoles en développant et en mettant en œuvre un système et une structure de gestion des risques de sécurité opérationnels.





Markus Hechenberger / Croix-Rouge autrichienne

3

L'intervention humanitaire, la protection et la redevabilité

L'INTERVENTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR DES PRINCIPES

Le Code de Conduite relatif au Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG dans le cadre des secours lors des catastrophes révèle les réflexions approfondies menées par la communauté humanitaire en réponse à la croissance rapide de la mobilisation dans les pays éprouvés par les conflits durant les années 90. Cette période a notamment été marquée par deux tendances fondamentales : une volonté et une capacité croissantes des personnes tierces à aider les personnes à risque, comme en témoigne l'expansion du système humanitaire et du financement ; et les dangers croissants que les situations d'urgence complexes posent pour l'humanitarisme. La seconde tendance concerne les conséquences involontaires résultant de l'intervention humanitaire qui tantôt améliore le bien-être des populations affectées, tantôt le réduit, par inadvertance. Lorsque l'intervention humanitaire engendre un dommage involontaire, cela signifie que

lesdits principes n'ont pas été respectés, d'où ressort la nécessité d'assurer une meilleure application, et une plus grande conformité à ce cadre éthique. De telles polémiques ont en grande partie orienté les discussions et les cadres ultérieurs de l'action humanitaire. En parallèle, la nécessité d'améliorer la gestion et le suivi de l'intervention humanitaire et de renforcer les mesures de redevabilité a été soulignée, une tendance proportionnelle à l'augmentation concrète de l'aide et à l'expansion du système humanitaire.³²

Les quatre premiers principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont vite imposés comme étant les principes humanitaires du secteur. Ancrés dans le droit international humanitaire, ces principes humanitaires ont été réaffirmés par maintes Résolutions onusiennes. Outre cela, ils ont été incorporés dans des cadres élaborés par des organisations humanitaires, afin de leur servir de guide sur base quotidienne ; le Code de Conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Projet SPHÈRE illustrent parfaitement l'initiative susmentionnée. Maintes ONG ont depuis axé leurs politiques et procédures sur les principes. Voilà pourquoi ils ne peuvent être perçus en tant que simples concepts théoriques, voire idéologiques, d'autant plus qu'ils reflètent l'engagement des États, et sont mis en application par les organisations dans le but d'accéder de manière sûre aux populations défavorisées, de mettre leurs vulnérabilités en lumière, et d'engager des négociations avec les communautés, notamment les parties prenantes locales et internationales (qu'elles soient d'ordre civil ou militaire). Bien que les cadres juridiques et politiques sous-tendent les principes humanitaires et leur application quotidienne par les organisations, des défis critiques continuent d'entraver leur mise en œuvre. En effet, les risques accompagnant les décisions selon lesquelles de tels principes se doivent d'être prioritaires ne sont pas uniquement portés par l'organisation, mais également par la communauté humanitaire dans sa totalité. Lorsqu'une organisation humanitaire décide de prioriser (ou de compromettre) un principe— elle doit être consciente qu'une telle décision pourrait influencer la perception et le traitement de la communauté humanitaire à large échelle.³³

Bien que les engagements envers les principes humanitaires soient fondés sur des cadres juridiques et politiques, ils restent difficiles à concilier avec les réalités opérationnelles, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté humanitaire.

L'adoption de mesures assurant une plus grande cohérence de l'interprétation des principes et de la prise de décision ultérieure permettra aux acteurs humanitaires de réaliser un progrès considérable dans le renforcement de toute action fondée sur lesdits principes. Le principe *ne pas nuire*, est par exemple l'une des approches incorporant les principes humanitaires.

PROTECTION

La protection des personnes touchées par les crises humanitaires et les catastrophes est l'épicentre de toute intervention humanitaire. En effet, l'on trouve sous l'ombrelle de la protection l'ensemble des activités permettant aux individus le plein exercice de leurs droits stipulés par le droit international — le droit humanitaire international, les droits de l'homme et le droit des réfugiés — tout en tenant compte de leur âge, sexe, appartenance ethnique, nationale, religieuse, ou autres affiliations.

De nombreux débats se sont articulés autour du vrai sens que porte la protection dans l'activité humanitaire. Le CICR, ainsi que plusieurs agences onusiennes et internationales assument des fonctions de protection. Une pléthore de notions en matière de protection voit aujourd'hui le jour sur la scène humanitaire. Le principal défi auquel se heurte la communauté humanitaire internationale et de développement est de garantir que les différentes définitions attribuées au concept puissent promouvoir, plutôt que restreindre, le champ d'assistance apportée aux communautés éprouvées. Il est d'autant plus nécessaire de mener des analyses plus cohérentes et plus intégrées de la protection, d'échafauder des stratégies et de mettre en place des mécanismes de redevabilité entre les parties prenantes, un élément vital permettant de bénéficier des rôles complémentaires des différents acteurs tout en maximisant les fruits de ladite protection. De telles mesures sont également fondamentales dans la mesure où, au cœur de toute notion de protection se trouve une définition personnalisée de la protection basée sur le besoin des populations affectées, chacune dans son contexte respectif.³⁵

³² Le Conseil norvégien pour les Réfugiés et le Groupe de la politique humanitaire, *Supporting Principles Humanitarian Action*, 2012

³³ Ibid.

³⁴ CPI, *Déclaration sur la place centrale de la Protection*, 2013.

³⁵ HCR, Placer la protection au centre de l'intervention humanitaire. Une contribution au sommet humanitaire mondial, 2015. Disponible sur : <http://www.refworld.org/pdfid/557ea67c4.pdf>

Indépendamment de la nature de la situation, les activités de protection visent principalement à sauver les vies, assurer la sûreté et la sécurité, atténuer la souffrance et rétablir la dignité des populations affectées. Par conséquent, les activités de protection peuvent jouer un rôle d'anticipation, de réponse, de remédiation voire de construction d'environnement, suivant le contexte. Une réponse en matière de protection peut également compter bon nombre d'interventions, dans la mesure où elle ne concerne que rarement un événement unique. *Il est de ce fait essentiel de mener des analyses cohérentes et conjointes des risques inhérents à la protection, afin de consolider la complémentarité des activités de protection.*

Dans la pratique, la prestation des activités de protection dépasse de loin le simple respect des droits légaux et des normes. La notion se doit alors d'être redéfinie afin d'englober toute activité susceptible de garantir aux individus le plein exercice de leurs droits. En d'autres termes, si la protection devait occuper une place de choix dans l'intervention humanitaire, il serait nécessaire d'établir un lien entre les droits accordés en vertu du droit national, régional et international d'une part, et les activités de soutien visant à consolider la protection desdits droits, d'autre part. En effet, la protection et la prestation de services ne sont que deux faces d'une même médaille ; alors que l'assistance et les services permettent plutôt d'assurer la protection des individus, la protection permet quant à elle d'identifier, de prioriser et de fournir l'assistance nécessaire — y compris par les populations éprouvées elles-mêmes.³⁶

Les États se doivent d'assurer principalement la protection des individus éprouvés par les crises humanitaires, et de faciliter aux acteurs humanitaires l'accès aux individus affectés dans l'éventualité où l'État n'a ni la capacité ni la volonté d'assurer leur protection. Dans le cadre des conflits armés, les parties non étatiques au conflit se trouvent également dans l'obligation de protéger les individus affectés en vertu du droit humanitaire international. Dans le cas où les États s'avèrent incapables ou réticents à fournir une protection, le soutien de la communauté internationale peut s'avérer nécessaire. Le CICR, de concert avec des agences onusiennes telles que le HCR, l'UNICEF et le HCDH sont mandatés pour assurer la protection des populations éprouvées.

Les ONG et la société civile ont également un rôle à jouer en matière de protection, dans le cadre de leur expertise dans le secteur humanitaire et en vertu des législations nationales en vigueur dans le pays en question, et conformément au principe

général selon lequel les individus, groupes et états, se doivent de promouvoir et de respecter les droits de l'homme.

Lorsqu'il s'agit d'assurer et de promouvoir sa propre protection, chaque communauté est armée de ses moyens spécifiques. Les communautés sont dotées de leurs propres institutions, systèmes de soutien, stratégies d'atténuation des risques, et mécanismes de rétablissement. L'intervention humanitaire ne vise pas à se substituer aux mécanismes de protection communautaires, mais plutôt à les soutenir et les renforcer.

Afin de placer la protection au cœur des réponses humanitaires, il est nécessaire de verrouiller, outre le leadership et la coordination, la détermination, les ressources, le dynamisme dans la prestation de la protection, et l'amélioration des cadres normatifs :

- *L'accès humanitaire* : Il s'agit de garantir concrètement aux individus affectés l'accès à l'assistance et à la protection. Dans le cas où l'État s'avère incapable ou réticent à remplir de telles fonctions, l'accès des acteurs humanitaires aux populations éprouvées par les conflits ou les catastrophes est garanti, en vertu des principes internationaux.
- *L'analyse basée sur l'âge, le sexe et la diversité* : Il s'agit de mettre en place un mécanisme de soutien humanitaire sur mesure, tenant compte des capacités, des besoins et des risques auxquels sont confrontées les différentes composantes d'une population affectée. Il est donc nécessaire de tenir compte des vulnérabilités particulières, notamment celles des femmes, des filles, des garçons et des hommes, des déplacés internes, des séniors, des personnes en situation de handicap, des individus appartenant à des minorités ethniques, sexuelles, religieuses et autres.
- *La redevabilité et la protection communautaire* : La redevabilité des acteurs humanitaires envers les individus éprouvés par les crises humanitaires, afin que leurs priorités et besoins soient complètement traduits par les programmes et activités mis au point, pour qu'ils puissent également faire part du processus de prise de décision. La priorité est donc de renforcer les mécanismes de protection communautaires afin de garantir aux individus affectés le plein exercice de leurs droits et de pourvoir à leurs besoins.³⁷

Le texte relatif à la protection a été extrait ou adapté du HCR Placer la protection au centre de l'intervention humanitaire : une contribution au sommet humanitaire mondial 2015.

36. Ibid.

37. Ibid.

LA PROTECTION AU SEIN DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Les Sociétés nationales sont souvent dotées d'un mandat plus large qui ne consiste pas uniquement à atténuer la souffrance qu'endurent les populations affectées, mais également à s'attaquer aux causes sous-jacentes de leur épreuve par le biais du développement des activités de secours et un agenda de changement social. L'approche de résilience permet quant à elle aux communautés de mieux faire face, et de se relever plus forts de la violence. Le CICR, la FICR, et les Sociétés nationales se doivent de saisir l'opportunité de mettre en place un cadre complémentaire afin d'assurer la protection communautaire.³⁸

La FICR ne possède pas de définition propre à la protection. Toutefois, elle adhère au projet SPHÈRE et à la Charte humanitaire y afférant (qui consacre le principe de protection *ne pas nuire*), qui établit clairement la protection comme étant un contrefort de l'intervention humanitaire.³⁹ Elle adhère également aux Standards minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Intervention humanitaire, qui accompagnent les normes SPHÈRE.

L'ensemble des travaux réalisés par la FICR et les Sociétés nationales membres repose sur l'identification des besoins, des vulnérabilités et des risques. Ensemble, elles soutiennent et mettent en œuvre les activités de protection de facto. L'approche adoptée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge s'est de tout temps inscrite, dans la résolution des problèmes d'un point de vue sanitaire, notamment la prévention contre la violence.

L'examen de l'évaluation intermédiaire de la Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face élaborée par le FICR en 2011 a révélé que les problèmes soulevés par les Sociétés nationales s'articulent autour de la protection de l'enfance, la violence sexiste, la violence à l'encontre des migrants, ainsi que la tendance émergente de violence communautaire. Les projets visant à éliminer la violence sont généralement intégrés et réalisés dans des domaines bien déterminés, tels que la santé, la gestion des catastrophes, les activités des jeunes et le développement organisationnel.⁴⁰ La question importante de la prévention et de la réponse à la violence sexiste est de plus en plus reconnue et intégrée dans les programmes nationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dans le but de faire progresser l'égalité des sexes, d'intégrer la diversité et de réduire l'impact d'autres problèmes humanitaires connexes, notamment la violence, les soins de santé inéquitables et les conséquences négatives des catastrophes, la

FICR a lancé son *Cadre stratégique pour les questions de genre et de diversité* en 2013. Outre cela, des normes d'engagements minimales en faveur du genre et de la diversité ont en outre été mises en place, facilitant ainsi la tâche aux Sociétés nationales.⁴¹

Les engagements s'inspirent de cadres fondés sur les droits de l'homme à l'instar du Guide des genres pour les actions humanitaires (2006) et les directives sur la violence basée sur le genre (2005 et 2015). Les engagements de la FICR s'inscrivent dans le cadre DAPS, à savoir, dignité, accès, participation et sécurité.

Le concept de dignité prend cependant des sens différents selon les personnes et se voit influencer par le contexte culturel et social. Il est donc difficile d'évaluer la mesure dans laquelle la dignité a été incorporée dans une intervention et de garantir la redevabilité. La FICR mène des recherches relatives à la *nature sexiste de la dignité*, afin d'apporter les changements nécessaires au cadre DAPS et d'améliorer la mise en application des engagements, et d'évaluer la performance y afférant.

Lors de la 32^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, une résolution sur l'élimination de la violence basée sur le genre dans les zones de conflits armés et de catastrophes a été adoptée en décembre 2015.⁴²

38. La Croix-Rouge danoise. *Guide de programmation. La protection et la cohésion sociale*. 2015.

39. Le projet Sphère. *La Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire*. 2011. Le projet Sphère est une initiative volontaire selon laquelle maintes agences se sont articulées autour de l'amélioration de la qualité de l'assistance humanitaire et de la responsabilisation.

40. FICR. *Examen intermédiaire 2015. Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face*. 2015.

41. FICR. Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence Version pilote. 2015.

42. FICR. *Examen intermédiaire 2015. Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face* 2015 ; b) FICR a défini la violence comme : « L'usage perçu, l'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal développement ou une carence. »

La Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face de la FICR repose sur la typologie de la violence élaborée par l'Organisation mondiale de la santé.

Les catégories de violence relevant de la stratégie — et le travail soutenu par la FICR sont : la violence auto-infligée, qui se réfère à la violence exercée par une personne contre elle-même, et qui inclut les comportements suicidaires et l'automutilation ; la violence interpersonnelle est la violence qui se produit entre les individus. La violence interpersonnelle se produit entre des personnes qui se connaissent. Elle peut survenir dans les maisons, dans les écoles, sur le lieu de travail et en milieu institutionnel ; et la violence collective, qui est un type de violence interpersonnelle qui se produit au point de vue communautaire (par exemple en milieu urbain) entre des personnes qui peuvent ou non se connaître. Conformément à sa stratégie, la FICR n'aborde pas la violence collective. FICR. *Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face*. 2011.

Le seul domaine d'intervention de la FICR, reposant sur une approche claire fondée sur les droits de l'homme n'est autre que le programme de migration. La politique de la FICR relative à la migration indique « Reconnaître les droits des migrants. Les sociétés nationales apportent assistance et protection aux migrants, quel que soit leur statut juridique » et « en travaillant avec les migrants pour veiller à ce que leurs droits soient respectés — y compris celui à la détermination de leur statut juridique — les Sociétés nationales faciliteront aussi leur insertion sociale et la réalisation de leurs aspirations. »⁴³

La plupart des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne sont pas bien placées afin de discuter de manière directe avec les porteurs d'armes, des questions relatives à la protection en période de conflit. En outre, rares sont celles qui ont acquis les compétences nécessaires à la prise en charge des victimes de la violence, les services de conseil spécialisé, la gestion clinique de l'abus sexuel, les soins de santé ou la réintégration des ex-combattants, à titre d'exemple.

Le CICR jouit du mandat et de l'expérience nécessaire afin de traiter, de manière directe avec les porteurs d'armes, des violations du droit international humanitaire. Sa grande connaissance lui permet également de fournir l'assistance requise, réduisant ainsi le risque et l'exposition des civils à la violence. Le CICR exploite le droit international humanitaire comme cadre directeur de son dialogue et de son engagement communautaire. Ce choix actif est lié à sa stratégie opérationnelle et conforme au mandat du CICR visant à alléger les souffrances résultant des conflits.

REDEVABILITÉ

L'intervention humanitaire basée sur des principes, la protection et le principe ne pas nuire s'inscrivent tous dans le cadre de la redevabilité, notamment la redevabilité envers les populations affectées. L'on pourrait affirmer que la norme ne pas nuire est l'une des normes minimales absolues de la redevabilité. La plupart des organisations, des projets et des opérations répondent à des exigences juridiques et financières, ainsi qu'à des codes de conduite relatifs au personnel. Toutefois, de telles exigences sont absentes lorsqu'il est question des populations affectées. Il existe des normes auxquelles les organisations peuvent se conformer volontairement (comme la Norme humanitaire fondamentale), mais aucune sanction n'est appliquée dans le cas contraire. La communauté humanitaire a lutté afin d'établir une définition commune de la redevabilité, notamment au regard du grand nombre de

parties prenantes qui pourraient demander des comptes aux organisations. La Norme humanitaire fondamentale⁴⁴ (anciennement Partenariat pour la redevabilité humanitaire) adopte la définition suivante de la redevabilité : *processus par lequel les organisations exercent leurs pouvoirs de façon responsable en prenant en considération les différentes parties prenantes et en leur rendant des comptes, à commencer par les personnes affectées par l'exercice de tels pouvoirs.*

Il est essentiel de tirer profit des leçons apprises ainsi que de la prise de conscience accrue des faiblesses relatives à la réponse humanitaire multilatérale. Dans ce cadre, le comité directeur du CPI a passé en revue l'approche relative à la réponse humanitaire, y a introduit les modifications nécessaires, et a développé l'Agenda transformateur du CPI sur le leadership, la coordination et la redevabilité en 2011. Ce cadre opérationnel inclus notamment un protocole relatif à la RPA. Le CPI a intégré à son programme transformateur cinq engagements RPA afin de compléter le cadre, d'établir une définition commune de la redevabilité envers les personnes affectées, et de mener des interventions collectives efficaces. L'ensemble des acteurs devraient s'engager en termes de leadership/gouvernance, de transparence, de retour d'informations et de plaintes, de participation, de conception, de suivi et d'évaluation. La FICR et la CICR n'ont pas contracté ces engagements, tous deux ayant déjà leurs propres cadres en place.

La RPA vise à pousser les acteurs humanitaires à assumer leurs responsabilités et à faire preuve de réactivité envers les populations qu'ils se sont engagés à servir. En effet, la redevabilité est une obligation légale, pratique et éthique de la part des agences humanitaires et de développement. La RPA, la protection contre l'abus sexuel et la violence ainsi que la communication avec les communautés sont toutes des approches inextricablement liées, tantôt interactives, tantôt interdépendantes. Chaque plan de redevabilité doit toutefois se pencher sur les trois volets, et accorder une importance particulière à l'analyse portant sur le genre et la diversité.

43. FICR. *Politique de la FICR relative à la migration*. 2009.

44. La Norme humanitaire fondamentale de Qualité et de redevabilité (CHS pour son sigle en anglais) définit neuf engagements que les organisations et les individus engagés dans la réponse humanitaire peuvent utiliser pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance qu'ils fournissent. Elle facilite aussi une redevabilité accrue envers les communautés et les personnes affectées par les crises qui, sachant à quoi se sont engagées les organisations humanitaires, pourront leur demander des comptes. En tant que norme fondamentale, le CHS décrit les éléments essentiels d'une action reposant sur les principes humanitaires, redevable à tous les acteurs et répondant aux exigences de qualité. Le CHS est le résultat d'une consultation de 12 mois, réalisée en trois phases durant lesquelles les acteurs humanitaires, les communautés et les personnes affectées par une crise, ainsi que plusieurs centaines d'organisations non gouvernementales (ONG), agences des Nations unies, donateurs et universitaires, ont analysé avec rigueur le contenu du CHS tout en le testant au niveau des sièges et sur le terrain. CHS. *Norme humanitaire fondamentale*. 2014.

Fondamentalement, la RPA vise systématiquement et réellement à impliquer les populations éprouvées, les communautés voisines et les acteurs locaux dans l'ensemble des étapes s'inscrivant dans le cycle de planification et d'implémentation, leur donnant ainsi la chance de faire entendre leur voix, et de participer à la prise des décisions qui affectent leur vie quotidienne. Pour les acteurs humanitaires, cela implique du respect, de la transparence ainsi qu'une volonté d'écouter et de travailler avec les communautés affectées, en acceptant d'être influencées et jugées par ces dernières. De là ressort la nécessité d'inclure les populations affectées dans l'évaluation des besoins, la conception des programmes, la prestation des services, le suivi et l'évaluation, la mise en place de canaux de communication ouverts pour les réactions, l'échange d'informations, les mécanismes de plaintes, et enfin la facilitation des processus participatifs pour la prise de décision et l'apprentissage collectif. Ces mesures ne revêtent pas uniquement une importance primordiale dans la consolidation des principes humanitaires y compris le principe *ne pas nuire*, mais représentent également un outil pratique susceptible d'améliorer la qualité et l'efficacité des activités humanitaires qui s'inscrivent dans la durée, et éventuellement la pérennité de la réponse humanitaire et des programmes de développement. La RAP souligne également la nécessité d'écouter et d'échanger des informations avec les populations affectées, afin d'adapter les objectifs stratégiques de la réponse internationale et la planification opérationnelle à leurs apports.⁴⁵

FICR ET REDEVABILITÉ

La Stratégie 2020 considère la redevabilité en tant que valeur fondamentale, et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge devraient œuvrer conformément aux Principes fondamentaux, d'une *manière transparente et redevable*.⁴⁶ Toutefois, la FICR ne propose pas de cadre relatif à la redevabilité, mais travaille à l'élaboration de ce dernier. La première ébauche de définition se focalise sur le *respect*. La redevabilité est un processus continu, forgeant des liens de respect entre les organisations et les populations bénéficiant de leurs activités. Être redevable engage à permettre et à faciliter aux parties prenantes l'évaluation de l'action par rapport aux attentes et aux engagements définis, et de répondre convenablement à l'évaluation réalisée.

Bien que l'organisation ne soit pas dotée d'un cadre de redevabilité, Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁴⁷ représentent un instrument de redevabilité crucial. Il s'agit d'un document adopté par le Mouvement, qui dans sa partie consacrée à la qualité et la redevabilité, fait référence au Code de Conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes, au Code de bon partenariat du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à La Charte humanitaire et aux Standards minimums de l'intervention humanitaire (le projet Sphère), ainsi qu'à d'autres normes relatives aux opérations d'assistance humanitaire, notamment le principe *de ne pas nuire*.

Les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont particulièrement axées sur la mise en place de moyens favorisant l'engagement communautaire (préalablement désigné par communication avec les bénéficiaires). Les activités d'engagement communautaire et de redevabilité (communication bilatérale) sont réalisées par le biais d'une multitude de canaux. Dans ce cadre, l'avis des populations concernées doit être hissé au premier rang des priorités, d'autant plus que leur participation au processus facilite l'amélioration de leur situation globale. L'engagement communautaire permet d'impliquer les populations affectées dans le dialogue tout en assurant la gestion des informations reçues ou générées, et en les intégrant dans le processus décisionnel d'élaboration des programmes.⁴⁸

La FICR examine actuellement les moyens par lesquels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient réaliser l'engagement communautaire, et assurer la redevabilité.

45. Le Cluster mondial pour le Relèvement rapide. *Guide sur la coordination du relèvement rapide* 2015. 2015.

46. FICR. *Examen intermédiaire 2015. Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face*. 2015.

47. FICR. *Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*. 2013.

48. FICR. *Communication et redevabilité des bénéficiaires : une responsabilité, pas un choix — Enseignements tirés et recommandations Indonésie | Haïti | Pakistan*. 2011.



4

Comment la FICR s'adapte-t-elle à cet environnement en mutation ?

LE CONTEXTE URBAIN

L'urbanisation a bouleversé le monde. Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les environnements urbains, induisant ainsi des changements dans la nature même des catastrophes humanitaires. Malgré la prise de conscience concernant la nécessité d'élaborer de nouveaux mécanismes de travail, la communauté humanitaire n'est toujours pas *apte* à relever le défi du contexte urbain précédemment décrit. En effet, les expériences, approches, outils et compétences demeurent fortement ancrés dans les milieux ruraux ou même les camps. Dans le cadre du déplacement, les sociétés hôtes se sont vu exclure des activités d'assistance dans les zones urbaines, exacerbant les tensions, et battant en brèche le principe de *ne pas nuire*.⁴⁹

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont de tout temps opéré dans les villes et les milieux urbains. Les activités croissantes de la FICR, dans les milieux urbains, tiennent compte les conclusions d'un bon nombre de rapports, de notes de recherches, et d'initiatives réalisés dans

le cadre de la FICR. Elles tiennent également compte du partenariat sur la réduction et la gestion des risques de catastrophes urbaines initié en 2013. Les résultats et constats des consultations régionales et des projets pilotes révèlent les préoccupations accrues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge quant à la recrudescence des défis pesant lourd sur les populations vulnérables vivant en milieu urbain, et soulignent leur volonté ferme d'y remédier.

La FICR reconnaît que la complexité des milieux urbains implique une meilleure compréhension, ainsi qu'une évaluation et un suivi plus efficaces des risques sur lesquels les communautés achoppent, y compris les aléas et les vulnérabilités enchevêtrées, ainsi qu'un renforcement des capacités afin de garantir une prestation efficace des services dans les villes. Alors que la FICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont de tout temps maintenu leur présence et mené des activités dans les villes, la majorité des approches et des activités réalisées par la FICR dans le cadre de la gestion des risques de catastrophes, sont principalement échafaudées et fortement ancrées pour répondre aux besoins des populations vivant dans les milieux ruraux. Toutefois, la FICR et les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont dotées d'avantages comparatifs majeurs qui permettent de renforcer significativement la résilience urbaine. Il convient néanmoins d'établir des processus systématiques permettant d'accéder, de recueillir et d'intégrer les informations relatives aux dangers, à la vulnérabilité et aux risques à l'échelle de la ville dans les programmes et la formulation des politiques, et de renforcer la collaboration avec les autorités locales, le secteur privé, le milieu universitaire et l'ensemble des acteurs urbains locaux, et enfin de prioriser la programmation intégrée au sein des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les méthodologies et les outils existants tels que les lignes directrices⁴⁹, le matériel de formation et les manuels ont tous été conçus pour répondre aux besoins dans les milieux ruraux. Les adapter aux milieux urbains est donc impératif.⁵¹

NOUVEAUX ACTEURS ET PARTENARIATS

L'adoption d'une approche de la résilience exhaustive, multisectorielle, et avec de multiples parties prenantes implique pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les communautés la nécessité de forger davantage de partenariats.

Afin de consolider la résilience d'une communauté donnée, il est nécessaire d'analyser et de remédier simultanément à un bon nombre de questions, d'où l'importance de nouer des liens de coopération constructifs avec les acteurs pertinents.

La FICR et ses membres ont établi des partenariats avec d'autres organisations et gouvernements, ainsi qu'avec le secteur privé, en vue de garantir le financement, et d'élaborer, par le biais de la coopération, des méthodes et technologies innovantes afin de réaliser une multitude d'objectifs, tels que l'image de marque et le renforcement de la réputation, l'accès à de nouveaux marchés, l'apprentissage et le développement de nouveaux produits. LA FICR a mis en place des directives permettant aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de se protéger des risques découlant de la collaboration avec le secteur privé, et élabore actuellement un guide susceptible d'éclairer leur choix et leur gestion des partenariats.

Les partenariats et les réseaux offrent une pléthore d'opportunités, en particulier le fait d'élargir la portée et d'approfondir l'impact des activités menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. La FICR a initié en 2014 la Coalition d'un milliard pour la Résilience afin de maximiser le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'*organisateur et intermédiaire*, principalement au niveau des branches au sein des *coalitions* locales avec les organisations, le secteur privé et les gouvernements. Ceci augmentera le potentiel de la Croix-Rouge de travailler à grande échelle, et remédiera à des problèmes tels que les défis urbains et les questions de protection sociale. Le projet de la Coalition d'un milliard pour la Résilience élabore un guide relatif à ces activités.

Dans le cadre des partenariats, toute action doit puiser ses racines dans les Principes fondamentaux, et dans d'autres principes humanitaires, tel que le principe de *ne pas nuire*, d'autant plus que le besoin d'évaluer tout préjudice potentiel demeure important, notamment à la lumière de toute éventuelle collaboration avec des acteurs non familiarisés avec, ou s'étant abstenu d'adhérer auxdits principes.

49. Le Comité international de Secours. *L'intervention humanitaire dans le nouveau monde urbain. Consultations régionales, Europe et autres.* 2015.

50. Un exemple est : FICR — *Intégrer le changement climatique et les risques urbains dans l'EVC* 2014.

51. FICR. *La voie vers la résilience urbaine : La perspective de la FICR.* 2015.

L'IMCP ET L'APPROCHE DE RÉSILIENCE

Comment les secteurs humanitaires et de développement notamment la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, traitent-ils de ces milieux d'autant plus complexes, bondés voire obscurs ? L'IMCP est-elle toujours de mise ?

Depuis la mise en place de l'IMCP, le secteur a témoigné d'un professionnalisme accru, accompagné de spécialisations prononcées. En parallèle, la redevabilité a gagné en importance. Dans ce cadre, un nombre de directives et de normes ont vu le jour, souvent basées sur les bonnes pratiques.

Le raisonnement basé sur la résilience apporte une méthodologie plus exhaustive, et remet donc en question l'approche en silos. De là, discours et mise en application s'orientent vers une prestation de services fondée sur les besoins d'une part — tel que souligné par la stratégie 2020 de la FICR, et d'autre part vers la fourniture d'une assistance spécifique au contexte à plus petite échelle, offrant une marge de tests et d'échecs, préalables à une éventuelle extension. Le rapport de la FICR sur les catastrophes dans le monde de 2014 fait ressortir la nécessité de tenir compte les cultures, du savoir, et des pratiques locales.

Cette approche exhaustive et multipartite insiste sur l'impératif d'examiner les risques et vulnérabilités sous-jacents — et tient compte de la *dimension sociale* en palliant les questions humanitaires et de développement. L'*approche de résilience* permet de relier les approches humanitaire et de développement, un élément crucial pour remédier aux risques, pourvoir aux besoins, et protéger les droits des populations avec succès.

La symbiose entre les activités humanitaires et de développement a été négligée pendant une longue période, notamment en ce qui concerne les approches adoptées par la communauté internationale pour répondre aux crises et aux catastrophes. Par conséquent, un fossé institutionnel s'est creusé entre les acteurs humanitaires et de développement, ainsi qu'au niveau des donateurs et des organisations de financement.

Il est toutefois admis que pour reconstruire les structures physiques et sociales, réintégrer les populations rapatriées, renforcer la gouvernance

et la société civile, préserver la sécurité tout en mettant en place un système de justice, et protéger les droits et la dignité des individus, il est nécessaire d'aborder simultanément ces éléments dans leur ensemble. En outre, l'impératif d'élaborer des plans de long terme dans la phase des secours tout en palliant les risques par le biais des secours, du relèvement et du développement, revêt désormais une importance primordiale. Trois approches visent à combler le fossé entre les efforts humanitaires et de développement — le relèvement précoce, la résilience, et la mitigation des risques — ces trois approches étant fortement imbriquées. Les programmes relatifs à l'intervention d'urgence, au relèvement précoce, au relèvement et au développement doivent être basés sur des informations claires relatives aux risques. Les activités de relèvement précoce ont pour but le renforcement de la résilience des communautés, et celles reposant sur l'approche basée sur la résilience, doivent comprendre des activités d'atténuation des risques.

La FICR reconnaît les activités de développement susmentionnées, et les changements en découlant. Une évolution principale de la Stratégie 2010 à la Stratégie 2020 n'était autre que de « porter une attention accrue à nos activités de développement, parallèlement à nos activités bien connues d'assistance en cas de catastrophe ». La stratégie au titre de l'objectif stratégique 2 souligne la contribution spécifique réalisée par la FICR au développement durable en renforçant la résilience des communautés.⁵²

La FICR définit la résilience comme « la capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes, à des crises, et aux vulnérabilités qui les sous-tendent, à en anticiper les effets, à s'y préparer, à en réduire l'impact, à les surmonter et à se remettre des chocs et des pressions sans compromettre leurs perspectives de développement à long terme. » Bien que la définition souligne la possibilité de réaliser et de renforcer la résilience à de multiples niveaux⁵³, la FICR considère que la résilience est en rapport avec la totalité des activités menées par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et avec la qualité des programmes et services fournis en réponse aux besoins de leurs communautés.⁵⁴

52. FICR. *Stratégie 2020*. Genève : 2010.

53. Au niveau des individus, des ménages, des communautés, des gouvernements locaux, des gouvernements nationaux, des organisations telles que les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et régional et mondial.

54. FICR. *Stratégie 2020*. Genève : 2010.

Selon le cadre⁵⁵, les communautés résilientes se caractérisent par la cohésion sociale, par des opportunités économiques, par une infrastructure et des services bien entretenus et de qualité, par sa faculté à gérer ses atouts naturels, et par ses connexions. En outre, une plus grande égalité est essentielle au renforcement de la résilience.

La résilience communautaire requiert une approche axée sur la demande et centrée sur la population. Cela implique que l'ensemble des initiatives doivent reconnaître que les capacités et les stratégies dont sont dotés femmes, filles, garçons et hommes, et que ces derniers ont adoptées afin de subsister avec dignité, font partie intégrante de la conception et de l'approche de toute réponse de développement ou humanitaire. Une telle approche permet aux communautés locales de gagner en autonomie, de renforcer leurs mécanismes d'autoprotection, d'améliorer leurs systèmes de justice sociale et de consolider la prise de décision participative. Une approche centrée sur la population doit tenir compte de la dimension de genre et de la diversification, assurant ainsi une inclusion et significative des individus et des communautés dans les processus relatifs aux procédures, aux ressources et à la prise de décision. Le contrefort de cette approche est « la bonne compréhension des cultures locales, des us et coutumes dans le but d'assurer des programmes pertinents et de développer des initiatives répondant dans la meilleure mesure aux besoins des populations dans un contexte donné. »⁵⁶

L'IMCP fournit une méthodologie permettant d'engager le dialogue et de communiquer avec les communautés, minimisant ainsi les conséquences négatives involontaires, et les préjudices que les activités humanitaires et de développement peuvent causer de manière non intentionnelle. Par conséquent, l'IMCP fournit un outil clarifiant la manière dont les acteurs externes pourraient être *perçus* — élément crucial dans l'accès aux communautés locales et aux populations affectées, notamment dans des situations de conflit. Elle propose également un outil permettant d'analyser toute éventualité de conflit, à savoir les facteurs de division.

Il n'existe aucune preuve indiquant que l'intervention humanitaire, la protection, et la minimisation des préjudices involontaires ont perdu en importance. De plus, le traitement des causes sous-jacentes est-il devenu un impératif pressant. Naviguer des contextes nouveaux et complexes en collaboration avec différents nouveaux acteurs requiert une analyse approfondie du contexte, et une bonne compréhension de l'impact découlant des activités humanitaires et de développement et de leur valeur perçue. Les principes fondamentaux et la méthodologie de l'IMCP s'avèrent donc pertinents. Néanmoins, il convient de garantir que la méthodologie et les outils en question correspondent aux approches adoptées dans le secteur en général, et aux approches et outils adoptés par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en particulier..

55. FICR, *Cadre de la Fédération internationale relatif à la résilience des communautés*, 2014.

56. Norme Fondamentale N° 1 de Sphère. La Croix-Rouge danoise. *Guide de Programmation. La Protection et la Cohésion sociale*, 2015.



5

Vers la mise en œuvre

Une programmation et un engagement communautaire solides nécessitent la bonne compréhension de l'environnement local et du rôle — réel et perçu — que l'on assume — que l'on opère dans un contexte de grande instabilité sociale, de violence et de conflit, ou dans des conditions plus stables et prévisibles.⁵⁷ Le risque que notre présence, nos activités et notre engagement communautaire engendrent des conséquences négatives, demeure cependant bien réel.

Afin de parer aux conséquences négatives (la violence ou la discrimination par exemple), de maximiser l'impact et d'assurer l'accès nécessaire, il est essentiel de bien saisir les *liens* au sein d'une même communauté et de déterminer la mesure dans laquelle elle se voit influencer par notre présence et nos activités.

Néanmoins, il faut souligner que :

- *Les contextes changent*
- *Les contextes sont soumis à notre influence*
- *Un contexte (changeant) influence les risques et les vulnérabilités.*

Il est de ce fait important d'analyser en permanence le contexte, d'apprendre et de s'adapter. La collecte de données et la gestion des informations et des connaissances sont donc essentielles.

- Réaliser une évaluation préliminaire intégrée des risques et des vulnérabilités, orientant d'autres évaluations sectorielles si nécessaire. Exploiter les outils disponibles tels que l'EVC de la FICR dans le recueil et l'analyse des données.⁵⁸
- Coopérer avec des acteurs travaillant dans le même contexte sur l'évaluation et l'analyse.

Les partenariats revêtent désormais une importance majeure, et l'analyse contextuelle peut représenter l'une des facettes de cette coopération. S'accorder sur les résultats d'une analyse contextuelle et sur la manière d'aller de l'avant peut jeter les fondements d'un bon partenariat, d'autant plus que cela met en lumière les avantages de la *division du travail* dans les réponses humanitaires, et du renforcement de la résilience communautaire. De plus, l'échange des voies de recours permet une considérable réduction des coûts.

- Avoir recours aux données secondaires, en provenance des institutions académiques, des gouvernements, de l'ONU des organisations régionales et des ONG.

Il n'est pas nécessaire de partir de zéro, vu qu'une pléthore de données est souvent facilement disponible concernant la démographie, la santé, les moyens de subsistance, l'éducation, les questions socio-économiques, les processus et structures relatifs à la participation à la prise de décision, la propriété et l'accès aux ressources (les moyens de production, les terrains, etc.), les risques environnementaux, les risques climatiques, l'histoire des conflits, les désastres et les comportements migratoires.

- Inclure dans les travaux préparatoires

Réunir des ensembles de données relatives aux zones les plus exposées aux conflits et aux catastrophes fait partie intégrante du travail préparatoire. Les analyses préliminaires disponibles pourraient réduire les conséquences négatives indésirables des interventions et des activités de relèvement. Ceci est d'autant plus important pour les personnes venant soutenir les opérations, sans pour autant être familiarisées avec de tels contextes.

Les évaluations des risques intégrés et des vulnérabilités et les évaluations des besoins d'urgence

(recueil de données primaires) doivent tenir compte de l'instabilité sociale et des conflits existants, ainsi que des tensions et conflits qui pourraient résulter de notre présence et de l'engagement communautaire.⁵⁹ L'analyse du contexte général commence par une vue d'ensemble, par le biais des données secondaires. Ceci comprend :

- Les origines de l'État moderne, son histoire, y compris le legs colonial, le cas échéant.
- Ses relations avec les principaux pays voisins et les grandes puissances.
- Le climat politique local, d'une perspective générale, y compris la nature du gouvernement, la situation des partis politiques, le déroulement des élections, et la manière avec laquelle un individu ordinaire interagit et traite avec le gouvernement au cours de son existence.
- Toute lutte sociale entre les groupes et les régions en rapport avec les ressources, les territoires ou le contrôle du gouvernement, ou les griefs de discrimination ou d'exclusion sociale.
- Les groupes identitaires (basés sur la religion, la caste, la classe ou l'appartenance ethnique, par exemple), y compris la mesure dans laquelle l'idéologie, les mythes et les symboles ont été utilisés afin de mobiliser ces groupes.
- La religion et l'idéologie politique et sociale : les principales croyances, les symboles, les points critiques et le respect.
- Les structures sociales traditionnelles permettant de gérer les conflits et d'assurer le respect des normes — qu'elles soient encore fonctionnelles ou influentes.
- Les normes et codes sociaux régissant le comportement public, le choix vestimentaire et l'interaction entre les sexes.
- L'historique de l'assistance.

57. La même analyse des contextes forme également une base pour la bonne gestion de sécurité.

58. L'EVC de la FICR est en cours d'examen. Selon les plans, elle sera adaptée au cadre de résilience de l'organisation, tout en veillant à préserver les éléments de l'intégration sociale y compris le principe de *ne pas nuire*. Alors que cet outil s'est adapté aux activités menées par la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les Sociétés nationales, et donc facilement accessible, la priorité concerne l'évaluation, l'analyse et la bonne compréhension des contextes, et non le choix de l'outil. Il est en effet possible d'utiliser plusieurs outils complémentaires.

59. L'IMCP originale a été adoptée dans les politiques, outils et guides de la FICR, et figure toujours dans la boîte à outils de l'EVC de la FICR. Elle permet d'orienter l'utilisateur par le biais d'une analyse de *connecteurs et diviseurs* élaborée dans le cadre d'un atelier participatif. Une telle méthodologie ressemble à celle du PCLP. Le processus d'examen de l'IMCP a toutefois constaté que cette méthodologie était fort encombrante et n'était de ce fait pas utilisée. Le SAF de la FICR a institutionnalisé l'analyse contextuelle afin de cerner les causes sous-jacentes à la violence, et constitue un outil essentiel et bien développé mis à la disposition des Sociétés Nationales.

LES QUESTIONS À EXAMINER DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE VIOLENCE

Comprendre le conflit

- Ses causes (structurelles ou sous-jacentes)
- Ses dynamiques (situation actuelle et scénarios des conflits)

Comprendre les groupes armés

- Analyse des acteurs (qui sont-ils)
- La base de ressources et l'économie de guerre

Afin d'identifier les liens, les motivations, les sources de menaces et de comprendre la manière dont les différents facteurs s'influencent mutuellement, et la mesure dans laquelle les conflits peuvent être imbriqués, une *analyse contextuelle détaillée* doit être réalisée.

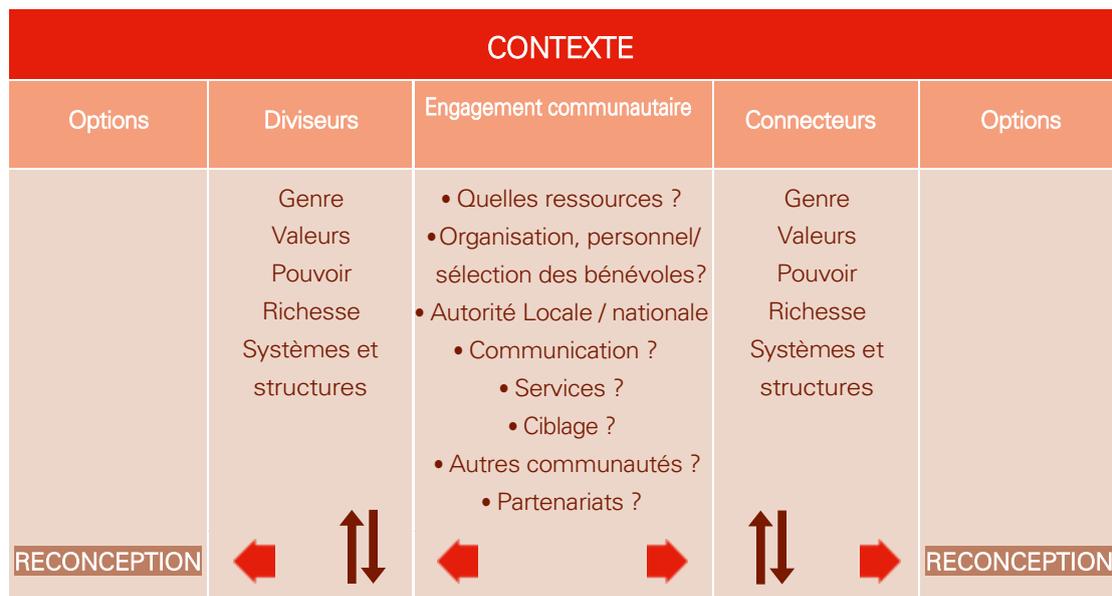
La violence naît de tensions discrètes : les *divisions profondes* et les *lignes de faille* entachant la société, qui doivent également être examinées et assimilées.

Le recueil de données doit être effectué soit par le biais de sources secondaires, soit dans le cadre d'une évaluation communautaire. De telles données sont révélatrices des aspects des communautés, de leurs membres individuels, et des interactions y afférant.

Au cœur de la perception et de la manière dont les individus réagissent aux tensions et aux conflits figurent :

- *Les valeurs* — ce qui revêt pour moi, nous, et pour les autres, une certaine importance.
- *Le pouvoir* — Le degré d'accès et d'influence d'un individu ou d'un groupe par rapport aux autres.
- *La richesse* — La possession d'argent, de propriétés, y compris les terrains, souvent révélatrices d'inégalités en matière de privilège et d'accès aux opportunités.
- *L'identité* — la manière avec laquelle les individus se définissent et définissent les autres.
- *Les systèmes et les structures* — qui créent et maintiennent les différences sociales, économiques et politiques entre les individus, de manière à favoriser ou à saper la cohésion sociale, le développement et la transformation.
- *Le genre* — Le conflit et la violence affectent les femmes et les hommes de manière différente, notamment leurs perspectives, leurs perceptions et leurs réponses au conflit et à la violence.

Il convient d'examiner les liens entre les facteurs susmentionnés. Par exemple, il est nécessaire d'analyser les rôles de genres à la lumière des structures de pouvoir et de l'accès à la richesse. Toutefois, une telle analyse serait incomplète dans le cas où les structures sociales, économiques et politiques seraient étudiées sans tenir compte de la perspective du genre.



Adapté de : Marshall Wallace *Principle to Practice: A User's Guide to Do No Harm* (2015)

Les facteurs peuvent représenter à la fois des forces de connexion et de division et doivent être analysés en conséquence. En outre, l'influence de l'engagement communautaire sur la perception et le comportement des connecteurs *et des diviseurs* doit servir de base solide pour la conception et la refonte de l'engagement.

- L'intérêt d'un *connecteur* est d'établir des ponts entre les divisions sociétales et, par conséquent, renforce la capacité de consolidation de la paix locale, crée des liens entre les gens et génère des effets positifs.
- Un *diviseur* a un intérêt direct à maintenir la tension ou le conflit — les divisions — dans un contexte donné et alimente la source de tensions, créant des divisions entre les gens et exerce un impact négatif qui peut nuire. Un diviseur peut également entraîner une situation de danger pour le personnel et le programme.
- Dans le modèle ci-dessous, la colonne du milieu intitulée engagement communautaire représente les acteurs humanitaires mobilisant les ressources, sélectionnant les volontaires et recrutant le personnel, en proche collaboration avec les autorités locales et nationales. Tout dépend de notre transparence, de la manière avec laquelle nous communiquons, des partenaires que nous choisissons et des services que nous pourvoyons et des personnes à qui nous les fournissons. Ces facteurs ont non seulement une influence les uns sur les autres, mais se voient influencer par les facteurs susmentionnés (genre, valeur, pouvoir, richesse, systèmes et structures).
-
- La méthode et le modèle présentés sont une version adaptée et simplifiée de l'analyse des connecteurs et diviseurs en rapport avec le principe de ne pas nuire.⁶⁰

La sensibilité aux conflits dépasse toutefois de loin la simple utilisation d'un outil pour des activités bien déterminées. L'adoption de pratiques sensibles aux conflits implique la capacité et les compétences du personnel, les politiques et l'engagement institutionnels, et la flexibilité des donateurs et des autres parties prenantes.⁶¹

Ressources utiles

- [Le Consortium pour la sensibilité aux conflits](#)
- [From principle to practice: A user's guide to do no harm](#)

Il est essentiel de garder au minimum, à l'esprit les questions suivantes :

- Notre approche est-elle *inclusive* ?
- De quelle manière notre présence et nos actions sont-elles perçues – Par qui et pourquoi ?
- Quelles sont les conséquences indirectes et à plus long terme de nos actions ?
- Sommes-nous involontairement responsables de la mise en danger d'un individu ou de l'accroissement de sa vulnérabilité (sûreté, manque de dignité, discrimination, accès difficile aux services et à l'information) ?

Il est important de rappeler que l'inaction peut également porter préjudice en exposant les individus à un danger accru ou en ignorant la violation de leurs droits.

APPROCHE GÉNÉRALE DU PRINCIPE NE PAS NUIRE, OU ÉVITER DE CAUSER DES PRÉJUDICES SUPPLÉMENTAIRES

L'analyse et l'intégration des considérations de genre et de diversité, la protection transversale, la redevabilité envers les populations affectées, et les principes fondamentaux comprennent tous une approche *ne pas nuire* (ou la nécessité d'éviter les conséquences négatives indésirables). En effet, ces éléments jettent les fondements de la résilience — un engagement communautaire conscient des risques, inclusif, exhaustif, axé sur la demande et centré sur la population.

LE GENRE ET LA DIVERSITÉ

À chaque individu son profil et ses capacités propres. Par conséquent il est impératif de s'attarder sur ces différences, qui peuvent être mises à profit dans le but d'améliorer la situation des populations affectées, mais qui pourraient sur un autre plan engendrer des risques relatifs à la protection. La promotion du respect des différences, en tant qu'élément enrichissant dans toute communauté, favorise le progrès vers une consolidation de l'égalité et une cohésion sociale accrue. L'égalité est synonyme du respect de tous. Elle inclut la promotion des opportunités égales pour les personnes ayant des besoins et capacités différentes, et l'adoption d'actions directes et mesurables afin de lutter contre l'inégalité et la discrimination.

⁶⁰. Wallace M. *Principle to Practice: A User's Guide to Do No Harm*. 2015.

⁶¹. CARE. [Sensibilité aux conflits](#).

- *Toujours inclure les considérations de genre et de diversité dans l'analyse des contextes*
En analysant les dimensions du genre et de diversité en tant que caractéristiques personnelles interdépendantes, l'on est en mesure de mieux comprendre les risques et les capacités de protection multiformes des individus et des communautés, de manière à les traiter et à les soutenir plus efficacement.
- *Garantir l'application systématique d'une approche basée sur le genre et la diversité*
À travers une application systématique d'une approche basée sur le genre et la diversité, les acteurs humanitaires et de développement visent à garantir à l'ensemble des individus au sein d'une communauté affectée le plein exercice de leurs droits sur un pied d'égalité.

Ressources utiles

- [Liste de vérification relative à l'évaluation des risques des catastrophes au point de vue communautaire associés à la dimension du genre](#) (GENCAP)
- [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#) (IASC, 2015)
- [Femmes, filles, garçons et hommes. Des besoins différents, des chances égales. Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire](#) (CPI)
- [Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité dans les programmes d'urgence](#) (FICR)
- [Un guide pratique des approches sensibles au genre pour la gestion des catastrophes](#) (FICR)

PRINCIPES HUMANITAIRES

Les principes humanitaires définissent l'assistance humanitaire : fournir une aide aux personnes dans le besoin, sans discrimination. Ils distinguent l'intervention humanitaire des autres activités, par exemple celles d'ordre politique, religieux, idéologique ou militaire. L'adhésion aux principes guide les acteurs humanitaires dans la réalisation des activités, facilitant ainsi l'accès et l'acceptation. Ces principes jettent les fondements de l'intervention humanitaire, dans la mesure où ils régissent les comportements des acteurs humanitaires.

- *Promouvoir les principes humanitaires*
Promouvoir les principes humanitaires et surtout veiller à s'y conformer sont la garantie de l'acceptation par les parties prenantes sur le terrain, de manière à mener l'action humanitaire. Cette acceptation est cruciale pour assurer l'accès sûr et durable du personnel humanitaire aux communautés affectées.

Un accès durable est à son tour crucial pour renforcer la mise en œuvre des principes

humanitaires. Il permet en effet aux acteurs humanitaires de s'engager avec les communautés, ou de directement fournir et suivre l'assistance apportée aux individus, de manière à garantir une distribution impartiale, et accessible aux plus défavorisés.

- *Passer à l'action !*
Il ne suffit pas de réciter de manière redondante les principes humanitaires. Le leadership et la pratique doivent accompagner la rhétorique.
- *Garantir la conformité au Code de Conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG dans le secours aux catastrophes.*
Le Code de conduite est la manifestation de l'approche opérationnelle commune pour l'assistance aux populations défavorisées, en vertu des principes et du droit humanitaire international.
- *Garantir la conformité à la Politique de la FICR sur la protection de l'enfance (2013)*
Le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit être recruté, informé et se comporter en vertu des dispositions du Code de Conduite et de la Politique de la FICR sur la protection de l'enfance de 2013.

Ressources utiles

- [Cadre d'accès plus sûr](#) (CICR)
- [Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) (FICR)

PLACER LA PROTECTION AU CŒUR DE L'INTERVENTION

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge assurent la protection par le biais de l'intégration, l'inclusion et la programmation autonomes. La programmation autonome fait référence au développement de programmes spécifiques ciblant un besoin de protection défini. *L'intégration* désigne la pratique selon laquelle des activités ou projets déterminés sont incorporés dans des programmes plus vastes. Bien que l'ensemble des activités de protection renforcent l'approche *ne pas nuire*, ces directives visent à *intégrer* la protection, étant donné que cette approche recoupe le principe de ne pas nuire dans une large mesure. Les liens disponibles ci-dessous servent de guide relatif aux activités de protection autonomes ou intégrées.

Les acteurs humanitaires partagent la responsabilité éthique *d'intégrer la protection* au sein de l'intervention humanitaire.

La protection transversale permet de maximiser l'impact de protection visé par la programmation. Elle consiste à garantir que toute activité ciblant les plus vulnérables, consolidant la sécurité, la dignité, favorisant et protégeant les droits des bénéficiaires et des populations affectées soit menée en veillant à ne pas exacerber ou perpétuer la discrimination, l'abus, la violence, la négligence ou l'exploitation.

Il convient d'incorporer les éléments mentionnés ci-après dans toutes les activités d'engagement et de programmation afin d'assurer la protection transversale. Les indicateurs de protection transversale relatifs à chaque secteur doivent également y figurer.

- *Prioriser la sécurité, la dignité et s'abstenir de nuire.* Prévenir et de minimiser autant que possible les conséquences négatives non intentionnelles de l'intervention susceptible d'accentuer la vulnérabilité des individus aux risques physiques et psychosociaux.
- *Garantir un accès significatif.* Faciliter l'accès des individus à l'assistance et aux services — en fonction des besoins, et en éliminant les barrières (par exemple la discrimination). Accorder une importance particulière aux individus et groupes particulièrement vulnérables ou n'ont pas aisément accès à l'assistance et aux services.
- *Mettre en place les mécanismes appropriés permettant aux populations affectées et ciblées de mesurer la pertinence de l'assistance, et de formuler leurs préoccupations.*
- *Soutenir le renforcement des capacités d'autoprotection, et aider les populations à réclamer leurs droits, y compris — sans prétendre à l'exhaustivité — le droit à l'abri, à la nourriture, à l'eau, aux services d'assainissement, de santé et à l'éducation.*

Ressources utiles

- [Protection Transversale Manuel de formation](#) (Cluster mondial de la Protection)
- [Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfance: Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire](#) (Cluster mondial de la Protection)
- [Manuel pour la protection des déplacés internes](#) (Cluster mondial de la Protection)
- [Caractère central de la Protection: Ce que ça veut dire en pratique](#) (Cluster mondial de la Protection)

- [Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#) (CPI, 2015)
- [Directives opérationnelles du CPI sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles](#) (CPI, 2011)
- [Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence, 2013](#) (CICR)

LA REDEVABILITÉ ENVERS LES POPULATIONS AFFECTÉES

- *La redevabilité envers les populations affectées concerne la manière de faire les choses.*
Il s'agit d'un engagement actif à utiliser le pouvoir de manière responsable, en tenant compte, en rendant des comptes et en assumant les responsabilités auprès des populations ciblées par l'assistance des organisations humanitaires et de développement.
- *Le lien entre la redevabilité, la protection et la protection transversale*
La redevabilité ne concerne pas uniquement l'amélioration de l'efficacité des programmes humanitaires, mais également les droits. La redevabilité et la protection sont complémentaires. À de nombreux égards, la sécurité, la dignité, et l'accès significatif représentent le but ultime de la protection transversale, tandis que la participation et la redevabilité sont les outils essentiels à cette fin.
- *Le lien entre la redevabilité et la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuel*
L'exploitation et l'abus sexuel des membres des communautés affectées par toute personne associée à des organisations humanitaires et de développement constituent l'une des violations les plus graves de la redevabilité. De telles violations se produisent fréquemment lorsque les besoins fondamentaux des membres des communautés les plus vulnérables ne sont pas pourvus de manière adéquate. Le manque de redevabilité, l'exploitation et l'abus sexuel découlent de rapport de force asymétrique, représentent l'un des majeurs défis à la protection, et battent en brèche la confiance des populations affectées et du pays d'accueil envers toutes les parties fournissant l'assistance.

Ressources utiles

- [Norme humanitaire fondamentale](#)
- [La protection et la redevabilité envers les populations affectées dans le cycle des programmes humanitaire](#) (CPI)

Éléments clés à garder à l'esprit

- Contextualiser l'approche.
- Assurer la participation locale et la représentation des populations affectées à tous les niveaux de l'engagement communautaire.
- Convier les acteurs locaux aux réunions
- Créer des espaces de réunion sûrs
- Fournir aux femmes, filles, garçons, hommes, familles et ménages touchés par une catastrophe ou une crise l'opportunité et les points d'accès afin de participer activement aux processus de prise des décisions qui les affectent. Planifier les mécanismes de partage de données à intervalles réguliers, par le biais de canaux convenables et dans des langues que comprennent les populations affectées.
- Faire en sorte que, dans le cadre des projets et des programmes, les utilisateurs puissent donner leurs avis de manière sûre et confidentielle. De tels mécanismes doivent être opportuns, et permettre aux directeurs des projets et des partenariats de tirer le plus grand parti des données, de les traiter, et de modifier les programmes en conséquence.
- Ne jamais négliger ou dédoubler les mécanismes d'informations locaux préexistants
- Les questions relatives aux violations des droits de l'homme (telles que l'exploitation ou l'abus sexuel) peuvent être partagées par les individus affectés par le biais du même mécanisme, mais doivent faire l'objet de procédures distinctes. Collaborer avec la communauté dans le cadre de la programmation, du suivi et de l'évaluation.

- Permettre aux populations les plus touchées par les crises d'influencer la conception, le suivi et l'évaluation des programmes. Adapter les informations acquises et les notions apprises de ces échanges à la conception et à l'application ultérieure de programmes. Engager des réflexions et introduire les modifications nécessaires au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes.
- Mettre en place des mécanismes d'échange d'informations et de redevabilité dans les propositions de projet et les plans de réponse stratégique. Inciter les partenaires à prouver qu'ils ont lancé des consultations robustes avec les différents groupes — y compris les plus marginalisés et les groupes victimes d'exclusion sociale — dans les phases de conception et d'implémentation des différents programmes.
 - Donner aux populations affectées un accès illimité aux informations relatives aux partenariats, aux interventions, aux critères de ciblage, au niveau de financement et aux autres éléments qui les affectent.
 - Incorporer la RPA en tant que standard, objectif ou compétence dans l'ensemble des phases de recrutement, le contrôle de performance, l'évaluation, l'élaboration des rapports et la construction de partenariats.





6

Conclusions et recommandations

Comment consolider la résilience communautaire dans tous les contextes — notamment la cohésion sociale — sans pour autant susciter des tensions voire exacerber les conflits dans des conjonctures critiques ? Il est possible d’obvier à tout préjudice en ancrant les activités dans une bonne analyse de contexte qui tient compte des facteurs générateurs de tensions, d’insécurité, et éventuellement de conflits, tout en adhérant aux principes humanitaires, palliant les problèmes de protection, et renforçant la redevabilité envers les populations affectées — ces approches étant complémentaires.

Il est nécessaire de garder à l’esprit cette large approche consistant à *ne pas nuire*, ou à *éviter de causer davantage de préjudices*, tout au long des évaluations, des travaux de préparation, de réponse, des activités de relèvement rapide, ainsi qu’au cours du cycle de planification, de suivi, d’évaluation, et d’élaboration des rapports, et au cours des différentes initiatives sectorielles. En outre, une analyse plus exhaustive des *connecteurs et des diviseurs* peut être menée dans le cadre de l’analyse contextuelle le cas échéant.

Il est conseillé que la FICR adopte et favorise l’approche susmentionnée, en établissant des liens entre les cadres imbriqués et complémentaires, les approches et l’analyse fondamentale *ne pas nuire*.

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les Principes fondamentaux

du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

HUMANITÉ Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

IMPARTIALITÉ Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

NEUTRALITÉ Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou philosophique.

INDÉPENDANCE Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

CARACTÈRE BÉNÉVOLE Le Mouvement est une institution de secours volontaire et désintéressée.

UNITÉ Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire à la totalité du territoire.

UNIVERSALITÉ Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux, ainsi que la responsabilité et le devoir de s'entraider, est universel.

**Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

B.P. 303

CH-1211 Genève 19 Suisse

Téléphone : +41 22 730 4222

Télécopie : +41 22 733 0395

Courriel : secretariat@ifrc.org

Site web : www.ifrc.org

www.ifrc.org
Saving lives, changing minds.

 International Federation
of Red Cross and Red Crescent Societies